

Visite de Nikki Halley en RDC et avenir de l'Accord de la Saint Sylvestre : « Publication du calendrier électoral, Acte I »

PAGE 3

N° 7165 du mercredi 8 novembre 2017

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiaf

36^{ème} année

Le Rassop, le MLC, l'UNC et leurs alliés dénoncent

Calendrier électoral : pas consensuel, mais mensonger et frauduleux

P. 2

Calendrier électoral : nouvelles exigences des USA et de la France

P. 5

À HAUTE VOIX

Calendrier bâclé

LE POTENTIEL

Certainement que beaucoup de gens ne l'ont pas lu attentivement. Le calendrier électoral publié le dimanche 5 novembre par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) contient

PAGE 2

SM le Roi adresse un discours à la Nation à l'occasion du 42ème anniversaire de la Glorieuse Marche Verte

PAGE 12

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHz

Éditeur

GROUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Sommaire

Politique

Nord-Kivu : les ADF occupent de nouveau trois localités à Beni

PAGE 4

Politique

Assemblée nationale : Lokondo interpelle le Premier ministre

PAGE 5

Économie

Infrastructures : démarrage imminent des travaux d'aménagement des routes dans la région du Kasai

PAGE 6

Sports

RDC-Guinée : Florent Ibenge renouvelle sa liste

PAGE 14

Dernière heure

Calendrier électoral : la NSCC remet en cause la crédibilité de la CENI

PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Calendrier bâclé

(Suite de la page 1)

beaucoup de coquilles. Il a tout d'un faux pour être considéré comme un travail scientifique et juridiquement fondé sur sa forme.

Pour ne prendre qu'une seule illustration, il est repris plusieurs fois « Accord du 31 décembre 2017 », alors que l'Accord de la Saint-Sylvestre a été signé le 31 décembre 2016, au Centre interdiocésain.

Une fois, on comprendrait ; deux fois, ça passait encore ; mais commettre à plusieurs reprises la même erreur remet en doute le sérieux qu'on a accordé à ce calendrier. Ceci prouve à suffisance que c'est un travail réalisé à la hâte et sous pression. Pour plaire à qui ? Pour se débarrasser de quoi ? Pour rouler qui ? Seule le Bureau de la Centrale électorale en détient le secret.

Sur le fond, quel problème ce calendrier va-t-il résoudre dans ce microcosme politique trop ambigu et agité ? Le plus étonnant, c'est la précipitation avec laquelle il a été publié. Est-ce le passage de Nikki Haley, l'envoyée du président américain, a précipité les choses ? Certainement.

Quel que soit le bout par lequel on peut le prendre, il y a lieu de craindre que le calendrier électorale publié le dimanche dernier par la Ceni amasse trop de nuages qu'il n'en dissipe. La preuve : aussitôt publié, aussitôt rejeté, ce calendrier se présente aux yeux d'une large opinion comme un mort-né.

Finalement, ce calendrier électorale est-il celui qu'attendait le peuple ou devra-t-on attendre un autre ? L'on se souvient que celui-ci est le 3^{ème} d'une série dont le cycle électorale ne finit pas de s'allonger.

Qu'on le veuille ou non, qu'on l'avoue ou pas, le calendrier électorale, tel que publié par le président de la Commission électorale nationale indépendante, est un document cousu en toute hâte. Il est simplement un travail bâclé.

Le Rassop, le MLC, l'UNC et leurs alliés dénoncent

Calendrier électorale : pas consensuel, mais mensonger et frauduleux

Le calendrier électorale publié le dimanche 5 novembre 2017 par la Ceni passe pour une pilule amère dans les rangs de l'Opposition. Mais, en lieu et place d'un front de commun censé incarner la nouvelle opposition congolaise, les principaux leaders de l'Opposition ont préféré plutôt mardi évoluer en ordre dispersé en faisant des déclarations chacun de leur côté, mais dont le fond demeure le même. Entouré chacun de leurs alliés, le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (Rassop), le Mouvement de libération du Congo (MLC) ainsi que l'Union pour la nation congolaise ont à l'unanimité condamné le calendrier électorale présenté par la Ceni.

« C'est un calendrier qui viole à la fois la Constitution, l'Accord du 31 décembre 2016 et la loi électorale. Il n'est pas

consensuel et il revêt d'un caractère mensonger et frauduleux », ont-ils déclaré. Ces trois grandes plateformes de l'Opposition notent que « le calendrier publié confirme une fois de plus qu'avec la Ceni actuelle et le président Joseph Kabila à la tête de l'Etat congolais, on ne saurait espérer l'organisation rapide des élections en vue de l'alternance au pouvoir en RDC exigée par le peuple congolais ». Aussi appellent-elles « tous les Congolais à la vigilance et à la mobilisation en vue de libérer le processus électorale, d'ici le 31 décembre 2017, sur base de l'article 64 de la Constitution ».

Ci-dessous, les déclarations du Rassop, du MLC, de l'UNC et tous leurs alliés en rapport avec le calendrier électorale publié par la Ceni.

LE POTENTIEL

DECLARATION DES FORCES POLITIQUES DE L'OPPOSITION SUR LE CALENDRIER ELECTORAL PUBLIE PAR LA CENI LE 5 NOVEMBRE 2017

Les Forces politiques de l'Opposition congolaise se sont réunies, ce lundi 6 novembre 2017, pour examiner le calendrier électorale publié par la Ceni ce 5 novembre 2017 et publier la déclaration ci-après :

Le calendrier présenté par la Ceni viole à la fois la Constitution de la République, l'Accord du 31 décembre 2016 et la Loi électorale. Il n'est pas consensuel et revêt un caractère frauduleux et mensonger.

A. De la violation de la Constitution

Alors que l'article 73 de la Constitution dispose que le scrutin pour le Président de la République est convoqué par la Ceni 90 jours avant l'expiration du mandat du président en exercice, la Ceni se donne la liberté de convoquer l'électorat le 23 juin 2018 pour un scrutin à tenir le 23 décembre 2018, soit 6 mois après au lieu de 3 mois.

B. De la violation de l'Accord du 31 décembre 2017

Alors que dans l'Accord les parties prenantes ont convenu dans les clauses IV.2 et IV.3, de donner priorité aux élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, renvoyant de ce fait les élections locales et municipales à la responsabilité de la Ceni ainsi que du gouvernement issu des élections, la Ceni est revenue à la position initiale de la Majorité présidentielle et présente un calendrier soi-disant global, la conséquence logique recherchée étant la surcharge du budget électorale et des tâches à accomplir pour organiser la première séquence des élections.

Face à l'ilégitimité des institutions, consécutive à la non-organisation de l'élection présidentielle au mois de décembre 2016, il a été conclu en date du 31 décembre 2016 un ac-

cord politique global et inclusif dans lequel les parties prenantes s'étaient accordées sur l'organisation, en une seule séquence, au plus tard le 31 décembre 2017, des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales.

En situant la tenue de l'élection présidentielle au 23 décembre 2018 avec passage du pouvoir prévue au 12 janvier 2019, la Ceni s'arroge les prérogatives du peuple souverain et prolonge unilatéralement et abusivement le mandat de Monsieur Joseph KABILA. Le fait que l'Accord ait reconnu, au point IV.2., la possibilité pour le CNSA, le gouvernement et la Ceni, d'apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement du cycle électorale ne peut justifier une telle forfaiture.

Il est donc anormal que le temps de parachèvement du processus soit égal voire supérieur aux 12 mois convenus dans l'Accord pour la tenue des scrutins.

C. Du caractère non consensuel du calendrier

Alors que les points IV.2 et 3 de l'accord politique insiste sur une approche inclusive et consensuelle, on constate que dans le processus de l'élaboration de son calendrier décrié, la Ceni n'a pas consulté toutes les forces politiques et sociales du pays et, plus spécialement, celles de l'Opposition.

Ce calendrier traduit en réalité le diktat de la famille politique de Monsieur Joseph Kabila à la Ceni.

D. De la violation de la Loi électorale

Le calendrier du 5 novembre 2017 publié par la Ceni viole gravement la Loi électorale en ce qu'il envisage la tenue de différents scrutins au-delà des délais légaux prévus, notamment pour la publication

des listes définitives des candidats et celles des électeurs. La non-publication des listes définitives des électeurs dans les délais légaux risque de désorienter, une fois de plus, les électeurs lors du scrutin.

Par ailleurs, répondant à une question de la presse, le président de la Ceni a affirmé que le matériel pour le vote semi-électronique, déjà commandé, est en route. Ceci est une violation de la Loi électorale qui exclut, pour le cycle en cours, le vote électronique.

De plus, cette commande opaque intervient en violation de la loi sur les marchés publics

E. Du caractère frauduleux et mensonger du calendrier électorale

Le fait de ne pas intégrer dans ce calendrier la date du début réel des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs commencées depuis le mois d'août 2017 dans l'espace Kasai, jette des doutes sur la sincérité dudit calendrier et renforce son caractère frauduleux.

Ainsi, le calendrier publié le 3 novembre 2017 le début de la finalisation de l'identification et de l'enrôlement des électeurs dans le dernier centre d'inscription.

De même, il faut relever notamment :

- l'adoption de la loi électorale en 15 jours par les deux Chambres du Parlement alors que son annexe relative à la répartition des sièges est renvoyée au mois d'avril 2018 avec une provision de 32 jours,
- la publication des statistiques des électeurs par entité électorale alors que la loi électorale exige la publication séquentielle des listes provisoires et des listes définitives,
- l'audit du fichier électorale mis à jour qui se fera avant l'enrô-

lement des Congolais de l'étranger renvoyé par ailleurs au 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 28 septembre 2018, après la clôture des opérations d'identification des électeurs.

En outre, il y a lieu de noter l'usage d'une terminologie floue qui ne permet pas la lisibilité des opérations électorales et de leur contenu.

Par ailleurs, il apparaît que la Ceni a allongé délibérément et inutilement les délais.

Au demeurant, après avoir déclaré 504 jours incompressibles, la Ceni a été amenée à réviser son chronogramme à 306 jours. Ce qui démontre qu'il est possible de comprimer davantage le délai.

Enfin, la Ceni s'est contentée de mentionner les contraintes qui pèsent uniquement sur les tierces parties alors que comme pouvoir organisateur des élections, elle est la responsable de la conduite et de la bonne fin du processus électorale.

L'Opposition souligne qu'il est impérieux que les autres conditions convenues dans l'Accord soient pleinement réalisées pour organiser des élections démocratiques, transparentes et crédibles.

Il s'agit de :

- mesures de décrispation politique;
- redynamisation de la Ceni pour plus d'indépendance, d'impartialité, de transparence et de crédibilité;
- budget sincère, assorti d'un plan de décaissement des fonds affectés aux élections scrupuleusement respecté par le gouvernement;
- mécanismes de sécurisation des opérations électorales et des candidats.

En définitive, ce calen-

(Suite en page 10)

Visite de Nikki Halley en RDC et avenir de l'Accord de la Saint Sylvestre : « Publication du calendrier électoral, Acte I »

La première visite officielle de l'ambassadrice américaine Nikki Haley en RDC a suscité un enthousiasme bouleversant depuis que cette annonce a été faite et encore davantage durant son séjour du 25 au 27 octobre dernier en terre congolaise. Les conditions de son arrivée, son agenda de travail ainsi que ses déclarations dans la presse sont des signaux qui méritent une analyse en profondeur afin de saisir la portée réelle de sa présence, mais surtout les nouvelles perspectives qu'elle offre dans les efforts de résolution de cette grave crise politique qui risque de compromettre la paix et la stabilité internes et dans la sous-région.

Au-delà de la charge symbolique qu'a pu avoir cette visite, trois aspects importants peuvent être épinglés en termes de capital diplomatique et porteurs d'espérance supposée ou réelle de la fin imminente de la crise dans le pays. On note premièrement, l'affirmation du gouvernement américain de s'impliquer de manière plus directe dans la crise congolaise (I) ; deuxièmement, sa volonté de réchauffer la dynamique locale de sortie pacifique de la crise dans le cadre de l'accord de la Saint Sylvestre (II) ; et en dernier lieu, son dessein en tant que puissance emblématique de stabiliser rapidement et durablement la situation politique dans notre pays (III).

La promptitude avec laquelle le Bureau de la CENI a publié le calendrier atteste de l'efficacité de l'action diplomatique engagée par le gouvernement américain ; et un détour par ce premier « out put » permettrait d'avoir un spectre plus large dans la compréhension du dilemme congolais de l'après-Nikki (III).

1. Une implication exponentielle de la diplomatie américaine en RDC

Nikki Haley n'est pas venue en RDC en qualité de représentante permanente des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations-Unies, mais d'envoyée spéciale du Président Donald Trump. Ce qui veut dire en clair que sa visite s'inscrit dans un cadre bilatéral plutôt que multilatéral comme beaucoup l'ont cru. C'est de la politique américaine dont il s'agit dans ce cas d'espèce ; une politique caractérisée par la rationalité de puissance qui échappe généralement à l'élégance diplomatique et aux caprices du droit international faisant jouer le pouvoir, soit de persuasion, soit de contrainte de l'Etat contrôleur (USA) sur la cible (RDC).

L'affirmation d'un engagement diplomatique plus direct des USA ne se lit pas tant dans le réflexe de doublement actif du gouvernement américain qui préfère le canal d'exception de l'envoyée spéciale que celui traditionnel et permanent de son ambassadeur à Kinshasa, Dennis Hanskins. La démarche opérationnelle n'a donc pas changé depuis le Président Barack Obama. Mais à la différence de la politique de l'administration démocrate qui a opté pour une résolution plus intégrée et indirecte par pivots (Etats de la sous-région ainsi

que les organismes régionaux « CEEAC, CIRGL, SADEC ou l'UA ») pour persuader le pouvoir de Kinshasa de tenir ses engagements, le mode opératoire républicain semble être celui de l'action directe, intensive et concentrée sur les acteurs immédiats de la crise. Ce procédé a l'avantage de renforcer la présence américaine et d'accroître ses responsabilités d'action dans cette crise.

Les attitudes de Nikki Haley et ses déclarations dans la presse indiquent l'activation de la stratégie terminale de diplomatie non diplomatique qui a généralement pour inconvénient d'amincir la marge de manœuvre politique des agents locaux et de faire passer en priorité les préférences de la puissance répondante.

L'unique posture qui s'impose malheureusement pour le gouvernement congolais aujourd'hui, c'est de chercher à afficher un comportement préférable et favorable face à la pression maximale et continue que va désormais exercer sur lui le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Ce qui pourrait avec plus de chance accélérer la fin de la crise dont les deux dialogues de la cité de l'Union Africaine et du Centre interdiocésain n'ont pas pu obtenir, faute justement de l'existence d'une puissance répondante en arrière-plan. Tout comportement contraire risquerait de rendre la contrainte envisageable.

Le comportement préféré et attendu de la CENI ainsi que de l'ensemble du Gouvernement au sens large du terme, c'est d'organiser les élections pour une alternance démocratique en 2018 et pas à la fin 2018 avec au passage la promesse d'assistance et d'accompagnement des USA ainsi que du reste de la communauté internationale. La réaction négative serait pour la CENI et le gouvernement de s'en tenir à leur schéma initial de fatigue électorale par un brouillage permanent de l'horizon politique et la sanction est déjà annoncée : arrêt de la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et, de surcroît, avec la communauté internationale. La rupture annoncée à terme de cette coopération ne conduira pas à l'inertie des Etats-Unis, mais à une déconstruction agressive de l'architecture politique en place. Ce schéma a une portée historique bien connue de la classe politique congolaise. Le Président Mobutu l'a appris à ses dépens.

2. Levier humanitaire et réchauffement de l'accord de la Saint Sylvestre pour légitimer l'ingérence américaine.

Le génie diplomatique américain est à rechercher ici dans les armes qu'il emploie pour valider et légitimer sa présence en RDC : la susceptibilité internationale et la subversion. La première se traduit dans le fait de manipuler le levier humanitaire pour prédisposer la conscience internationale à considérer l'action du gouvernement américain en RDC comme indispensable et salvatrice. La seconde le conduit à se servir de l'accord de la Saint Sylvestre pour dissimuler ses propres préférences visant la modification des équilibres politiques

et le changement du régime en place à court terme.

L'agenda diplomatique de Nikki Haley a été soigneusement conçu pour obéir à ces deux stratégies, à lancer des signaux et des indices clairs et précis.

La visite du camp des réfugiés de Kitchanga le 26 octobre a été une véritable campagne médiatique destinée à susciter une grande charge émotionnelle au sein de l'opinion nationale et internationale. La corrélation que la diplomate établit dans ses déclarations entre l'insécurité, les violences à l'égard des femmes, l'enrôlement des enfants soldats et la crise politique a davantage servi à baliser les voies de sa visite éminemment politique.

Les consultations politiques du 27 octobre étaient en elles-mêmes aussi un vrai art de communication. La présence est établie de manière à imprimer d'avance les préférences américaines de sortie de crise pacifique en RDC : retour à la tracée politique alternative de l'accord de la Saint Sylvestre « consolidé ».

La primeur accordée à la Conférence Episcopale Nationale du Congo dans les consultations aura été déterminante. Demander à la CENCO de revenir dans la partie en se reconstituant en centre local d'harmonisation des intérêts des parties prenantes avec cette fois-ci les assurances soutenues du gouvernement américain. Le communiqué du 27 octobre signé par son Secrétaire général, l'Abbé Donatien Nshole, reprenant les 7 conditionnalités présentées à la diplomate américaine confirmerait cette option et laisse entrevoir la disponibilité de la CENCO à reprendre du service pour « finir le travail » et persuader les parties à signer le texte sur les arrangements particuliers et le chronogramme des activités.

La suite des audiences ne sont qu'un recadrage structurel des autres intervenants sur le réchauffement de l'accord de la Saint Sylvestre. La CENI dont la sollicitation des 504 jours sortait du cadre de l'accord a été rappelé à l'ordre, le Chef de l'Etat et autorité morale de la MP aurait été certainement aussi invité à revenir dans la partie et à éviter la démarche périlleuse dans laquelle il se serait engagé ; le Président de l'Assemblée Nationale et Secrétaire Général de la MP aurait reçu le même message, faire passer en priorité les lois liées à l'organisation des élections d'ici 2018. Les deux courants de l'opposition, signataires et non signataires de l'accord du 18 octobre 2016, auraient aussi été abordés dans le même sens.

Nous supposons que le Premier Ministre, les membres du gouvernement ainsi que le président désigné du CNSA n'ont pas été consultés parce que l'action diplomatique était orientée vers le structurel.

Plusieurs questions se posent en effet sur l'avenir politique et électoral en RDC après ce travail diplomatique et déterminant de Nikki Halley à savoir : Quel sera le mode opératoire de la CENCO dans cette nouvelle phase marquée par la forte implication améri-

caine dans la partie ? Que deviennent les récentes surenchères politiques des parties prenantes, notamment le schéma d'une transition sans Kabila que l'Accord de la Saint Sylvestre n'a pas prévu ? Le gouvernement en place demeure ou sera-t-il remplacé par un autre gouvernement d'union nationale plus « vertébré » reposant sur des partis politiques que sur des individualités débauchées ça et là ?

La MP voudra-t-elle finalement s'aligner sur les préférences américaines ou va-t-elle risquer le pari d'une radicalisation face au gouvernement américain qui affiche sa ferme détermination à résoudre définitivement et durablement la crise congolaise ? L'opinion congolaise sera-t-elle favorable à des nouvelles recompositions politiciennes qui vont repousser une nouvelle fois l'alternance démocratique après celles de 2016 qui n'ont pas tenu leur promesse ? Quel avenir de paix et de stabilité pour la RDC ?

En attendant les réponses pratiques à toutes ces interrogations, nous devons dans l'immédiat reconnaître que cette première visite officielle de la diplomate américaine va fortement impacter sur les attitudes des différents acteurs de la crise congolaise.

L'après Nikki imposera des redistributions, soit dans le sens de l'alignement sur les préférences ou mieux des pressions exercées directement par Washington sur le pouvoir de Kinshasa, soit dans le sens d'une radicalisation du régime en place avec tous les risques qu'impliquerait un tel comportement.

3. Quelles réponses congolaises à la pression américaine ?

Au stade de pression maximale, la puissance ne tient plus compte des préférences de l'interlocuteur. La négation de la souveraineté de l'interlocuteur entraîne sa perte d'initiative ou de contrôle du processus qui engage son propre destin. La diplomate américaine est venue dictée une opinion dominante à partir de laquelle va se calibrer celle de sa cible. Les lignes doivent bouger dans les différents Etats-majors dans le sens, soit de renforcement des attitudes favorables, soit de changement d'attitudes défavorables. Les alliés de Washington présents à Kinshasa vont se déployer pour jouer leur rôle de puissance secondaire, convaincre les différents camps de s'aligner sur les préférences émises par le gouvernement américain.

Les jours qui suivent annoncent des rajustements considérables dans le chef des acteurs ciblés c'est-à-dire ceux qui ont figuré dans l'agenda de Nikki Haley, ceux qui sont supposés détenir un pouvoir, soit d'injonction, soit d'interférence dans l'évolution de la situation politique dans notre pays. Les dissonances seront de plus en plus perceptibles sur la scène politique à cause de l'inconfort psychologique dans lequel vont se retrouver les différents acteurs évitant d'être le premier à prendre l'initiative de frustrer l'« ami » américain.

(Suite en page 16)

Nord-Kivu : les ADF occupent de nouveau trois localités à Beni

Regain d'activisme de présumés ADF, trois localités occupées. Il s'agit des sanctuaires de Kanada, Topoke et de Madina.

Des présumés rebelles ougandais des ADF occupent, depuis début octobre, trois localités du territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu, rapportent des sources locales à Radio Okapi. Il s'agit principalement des sanctuaires de Kanada, Topoke et de Madina que ces sources présentent comme d'anciens bastions de ces miliciens.

Ils y avaient été délogés à la suite des opérations militaires que l'armée avait lancées en 2016 contre des groupes armés qui écument la région.

Toutefois, depuis octobre 2017, ces rebelles ont intensifié des attaques contre les éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à Beni et réussi à récupérer des localités dont ils avaient perdu le contrôle. Des sources de la Société civile locale pensent que ces miliciens se servent de ces localités en vue d'organiser et lancer des offensi-



Une vue de la Place de la Tribune du 8 Mars à Beni (Nord-Kivu).

ves contre les positions de l'armée, notamment sur l'axe Mbau-Kamango et déplorent ainsi le regain d'activisme de ces miliciens à Beni.

Face à cette situation, le porte-parole des opérations Sokola 1 Nord reconnaît ce regain d'activisme des ADF à Beni, assurant que l'armée a les moyens humains et matériels pour neutraliser ce groupe armé.

Pour rappel, les sources locales renseignent que Madina, le plus grand camp des ADF conquis par les FARDC l'année dernière, est passé de nouveau sous occupation des rebelles des ADF après de violents affrontements. En plus, les mêmes sources ajoutent que les positions militaires de Nadwi, Topoke et Kanada étaient également sous occupation de ces rebelles depuis samedi

7 septembre dernier.

Mais, l'armée n'avait pas confirmé cette information, en évoquant des opérations qui sont en cours sur la route principale Mbau-Kamango. Le porte-parole de l'opération Sokola 1 Nord a confirmé que de violents affrontements qui se déroulent actuellement sur cette route principale. Pour le capitaine Mak Azukay, il est difficile, pour l'instant, de donner un quelconque bilan. Il annonce cependant la suspension temporaire de la circulation sur le tronçon Mbau-Kamango, à une soixantaine de kilomètres au Nord-est de la ville de Beni. Et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il justifie cette décision par la poursuite des opérations militaires sur cette route, jusqu'à ce que l'armée ait le contrôle total de la situation, ajoute-t-il.

D'ailleurs, le CEPADHO s'est dit inquiet du sort d'une dizaine de civils qui avaient quitté dernièrement Kamango pour Beni, sur des motos, et qui restent jusqu'ici portées disparues.

LP/RO

Cinq questions à Me Sylvain Mutombo (*)

1. Pourquoi la tenue du congrès de l'UDPS traîne le pied ?

Vous savez que l'UDPS est un parti qui a fondé son idéal sur la problématique liée aux textes. Le combat de l'UDPS est issu d'un constat amer des violations des droits de l'Homme, des textes constitutionnels et légaux dans notre pays. Créé par les 13 parlementaires, l'UDPS devait se mettre debout afin de faire respecter le Manifeste de la N'Sele ainsi que d'autres documents qui garantissaient les intérêts du peuple congolais.

Mais, il est pour nous décevant qu'après la mort du président Etienne Tshisekedi wa Mulumba, le 2 février 2017, le parti n'organise pas encore le congrès.

Nous pensons que c'était un problème politique orchestré par la « Camarila » au pouvoir avec M. Kabila et sa suite de refuser l'inhumation de feu le président Etienne Tshisekedi wa Mulumba.

2. Y avait-il des dessous de cartes ?

Nous avons constaté aussi qu'il y a d'autres cadres du parti qui ont bénéficié de cette occasion pour s'enrichir et tromper les combattants dans des matinées politiques non productives. Nous avons pris la décision, avec la base, d'écrire officiellement à la hiérarchie du parti. Nous avons écrit au mois de juin, après avoir constaté que quatre mois se sont écoulés et qu'on ne voulait pas qu'on parle du congrès. Nous

avons estimé que c'était le moment de pleurer le président Tshisekedi. Il fallait l'enterrer en organisant les obsèques dignes de son rang.

Malheureusement, rien n'a été fait. Alors que les textes statutaires de l'UDPS prévoient en ses articles 17, 19 et 26 que le tiers des fédéraux est compétent pour convoquer le congrès extraordinaire au cas où le président serait mort au cours de son mandat. Et aussi, il est dit clairement qu'un congrès extraordinaire est convoqué qu'avec un seul ordre du jour : organiser la succession du président Etienne Tshisekedi wa Mulumba, 30 jours après la mort.

Aujourd'hui, nous sommes déjà à 9 mois, depuis que le président Etienne Tshisekedi est décédé, le parti n'a même pas mis une commission sur pied, soit lancé un appel de fonds en vue de l'organisation du congrès. Aucun acte n'est posé.

Nous avons commencé à boussuler, c'est à peine que cette question est débattue à l'UDPS. A cet effet, tous les gardiens du temple ont convenu que, si le 1^{er} décembre prochain, le congrès de l'UDPS n'est pas organisé, nous nous prendrons en charge pour imposer un nouvel ordre politique à l'UDPS.

Nous rappelons que l'ex-Sg Mavungu était le plus fort, il venait avec plusieurs bus transportant les « shegués » afin de combattre les gardiens du temple qui se battaient pour la vérité, mais l'homme avait



perdu le contrôle de la permanence et nous l'avions occupé.

Nous disons clairement que si nous constatons qu'au 1^{er} décembre, il n'y a pas de congrès de l'UDPS, nous mettrons l'exécutif qui est resté à 8 ou 7 personnes hors d'état de nuire. Nous leur avons laissé 10, 20 jours jusqu'à 9 mois, pas de signaux forts pour organiser le congrès. Et pourtant, ils veulent que Kabila respecte la Constitution.

3. Après avoir créé la Symac au sein de l'UDPS, l'on vous accuse de vouloir naviguer à contre courant. Qu'en dites-vous ?

Vous savez, la Symac est née dans les circonstances particulières. Lesquelles ? Le président Tshisekedi vivant, pour étouffer la liberté et la démocratie internes à l'UDPS, il y a un groupe de cadres du parti, mal intentionnés, qui sont venus lui proposer de dissoudre toutes les associations, tous les mouvements, tous les cercles de réflexion alors que l'UDPS prône la liberté de toutes ces structures ci-haut citées.

Donc, toutes ces corporations ne trouvent leur base que dans les statuts de l'UDPS et dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la Charte africaine des droits du peuple ainsi que dans les instruments internationaux. Nous avons découvert que ces cadres-là, qui gèrent le parti, à ce jour, avaient induit feu le président Tshisekedi en erreur.

4. Croyez-vous défendre le combat laissé par Etienne Tshisekedi ?

Après avoir compris les stratégies de destruction du parti, nous avons pris le devant avec tous les collègues leaders des associations ainsi que de différents mouvements, dans une équipe, nous avons rencontré le président Tshisekedi qui va nier ce document-là. C'est lui qui nous a autorisés à continuer le combat au sein de ces mouvements.

Il a reconnu que cette décision-là ne venait pas de lui. C'est ainsi que nous avons décidé de nous fédérer. La Synergie des mouvements, associations et cercles de réflexion (Symac) compte 38 mouvements. La semaine prochaine, il y a 20 associations qui ont sollicité leur adhésion. Donc, d'ici là le nombre sera de 68 mouvements qui viennent à l'UDPS, qui soutiennent Félix-Antoine Tshisekedi.

Nous nous sommes battus pour présenter au président Tshisekedi notre projet qu'il a approuvé avant sa mort. Il nous a encouragés d'aller de l'avant. Au moment de notre

sortie où Tshisekedi devait être dans la salle, Dieu n'a pas permis qu'il soit là, il est parti. C'est pourquoi notre sortie officielle est intervenue au mois d'avril, à la permanence du parti, devant la presse.

5. Quels sont les objectifs de la Symac ?

C'est soutenir la candidature du président du parti Félix-Antoine Tshisekedi que la Symac a déjà plébiscité comme son leader, son président du parti et son candidat à la présidentielle. La Symac travaille sur le contrôle électoral du candidat président de l'UDPS, elle travaille sur les capacités de donner à l'UDPS une énergie pour avoir la majorité parlementaire à l'hémicycle. La Symac se bat pour avoir aussi des conseils municipaux ainsi que des bourgmestres pour la petite territoriale. Nous sommes en train d'abattre un grand travail à travers l'étendue de la République.

Nous avons déjà formé 300 formateurs électoraux qui devraient être déployés à travers toute la République afin de commencer à préparer les témoins pour qu'au moment opportun, nous soyons capables de présenter des PV au niveau de toutes les instances de la justice pour justifier notre victoire.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MÉDARD MUYAYA

(*) Conseiller honoraire d'Etienne Tshisekedi, coordinateur national de la Symac

Calendrier électoral : nouvelles exigences des USA et de la France

Si les Etats-Unis et la France ont pris acte du calendrier électoral publié le dimanche 5 novembre par la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Washington et Paris restent cependant prudents sur la mise en œuvre réelle de ce tableau de bord du cycle électoral. Néanmoins, ils sont convaincus d'une chose : le président Kabila n'occupera plus son fauteuil présidentiel au-delà de 2018. Par conséquent, ils veulent voir Kinshasa poser des gestes d'apaisement dans le sens de l'application intégrale de l'Accord politique du 31 décembre 2016. Si le calendrier électoral de la RDC donne un sursis d'une année de plus au président Kabila, ce n'est pas pour autant qu'il le dédouane de toute pression. Washington et Paris le tiennent en respect.

LE POTENTIEL

La République démocratique du Congo a enfin un calendrier électoral. C'est le dimanche 5 novembre 2017 dans la soirée que la Céni (Commission électorale nationale indépendante) a rendu public le précieux sésame. Si le calendrier électoral proposé par la Céni peine à faire l'unanimité au sein de l'Opposition qui le trouve trop contraignant en termes de délais d'exécution des tâches au risque de faire sauter les échéances fixées par la Céni, à travers le monde, la communauté internationale, représentée par les Etats-Unis et la France, a salué ce calendrier dans la mesure où il marque un pas dans le sens de l'alternance démocratique.

Si Washington et Paris adhèrent au schéma présenté par la Céni, ils ne sont cependant prêts à accorder un chèque en blanc aussi bien à la centrale électorale qu'au pouvoir en place à Kinshasa. Les deux capitales occidentales ne relâchent pas la pression. Bien au contraire.

Dans un communiqué rendu public depuis Paris, le ministère français des Affaires étrangères « rappelle l'importance que le processus électoral soit conduit dans

le respect de l'esprit de consensus qui avait prévalu lors de la signature de l'Accord politique du 31 décembre 2016 ».

Paris réitère en même temps « son appel au dialogue et au rejet de tout recours à la violence ainsi que la nécessité de la mise en œuvre urgente et complète de l'Accord du 31 décembre 2016 ». Tout en restant attaché à l'Accord du 31 décembre 2016, Paris souhaite que toutes les dispositions prévues dans l'accord conclu sous la médiation de la CENCO soient appliquées, « notamment des mesures de décrispation politique nécessaires pour réunir les conditions d'élections crédibles et inclusives ».

WASHINGTON VEILLE AU GRAIN

Dans la suite de la France, les Etats-Unis ont, au travers de son département d'Etat, fait valoir leur position en rapport avec le chronogramme repris par la Céni dans son calendrier électoral du 5 novembre 2017.

Le département d'Etat américain a explicité sa position vis-à-vis du président Kabila, à savoir qu'il doit quitter le pouvoir après la présidentielle du 23 décembre 2018 conformément au calendrier de la Com-

mission électorale nationale indépendante. Les Etats-Unis qui ont des yeux et oreilles qui percent les murs ont-ils eu vent d'un projet de maintien malgré les votes prévus? Rien n'est à écarter dans la mesure où le président Kabila et la majorité ont tourné tout le monde en bourrique se prenant pour les plus rusés de la planète.

Dans un communiqué du département d'Etat relayé par l'ambassade à Kinshasa qui se félicite de la publication de ce calendrier électoral, les USA ont promis de veiller au grain pour qu'aucun dérapage ne soit enregistré.

« Les Etats-Unis notent qu'il importe au président Kabila de respecter la Constitution de la RDC, tel que réaffirmé dans l'Accord de la Saint-Sylvestre, de ne pas chercher à exercer un troisième mandat et de quitter le pouvoir après les élections », indique le communiqué dans une référence à l'accord pouvoir-opposition du 31 décembre 2016.

L'Accord de la Saint-Sylvestre prévoyait la tenue de la présidentielle au plus tard le 31 décembre 2017, alors que le président Kabila qui avait épuisé son deuxième et dernier mandat constitutionnel aurait dû quitter le pouvoir le 19 décembre 2016. Il a bénéficié d'une rallonge grâce à l'accord qu'il a volontairement sabordé.

La commission électorale a finalement annoncé dimanche que plusieurs élections, dont la présidentielle, se tiendront le 23 décembre 2018.

Dans leur communiqué, les Etats-Unis demandent à la RDC « la fin des poursuites motivées par des raisons politiques, la libération des prisonniers politiques et le

respect du droit de réunion et d'association pacifiques », et la possibilité de « tenir des rassemblements publics pacifiques sans immixtion ou intimidation de la part du gouvernement ».

Les Etats-Unis se déclarent « résolus à travailler avec le peuple et les institutions de la RDC, l'Union africaine, les partenaires régionaux et internationaux et la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) » pour que une bonne organisation d'élections.

LE TON CONFUS DE L'UA

Après avoir parrainé l'accord politique du 18 octobre 2016, placé sous la facilitation de son émissaire, le Togolais Edem Kodjo, l'Union africaine a également réagi à la publication du calendrier électoral du 5 novembre 2017.

Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, a souligné « le devoir et l'obligation qui incombent aux institutions et acteurs concernés, y compris les partis politiques, la Société civile et les dirigeants religieux, d'œuvrer résolument ensemble pour que ce nouveau calendrier soit scrupuleusement respecté. Il souligne également la nécessité de tout faire pour que les scrutins prévus soient organisés dans les conditions requises de transparence, de crédibilité et de régularité, conformément aux instruments pertinents de l'Union africaine, y compris la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance », pouvait-on lire dans un communiqué officiel de la Commission de l'UA publié depuis son siège d'Addis-Abeba.

Le projet de budget 2018 non encore transmis au Parlement

Assemblée nationale : Lokondo interpelle le Premier ministre

P.M.

Des violations constitutionnelles et légales sont mises à la charge du Premier ministre qui traîne le pied à déposer au Parlement la loi de finances pour l'exercice 2018. Le député MP Henri-Thomas Lokondo qui hausse le ton à ce sujet est passé à l'action. Il a déposé depuis lundi le 30 octobre dernier au bureau de l'Assemblée nationale l'interpellation du Premier ministre. A l'étape actuelle, c'est le bureau qui doit actionner la procédure d'examen de cette question.

Suivant les dispositions de l'article 186 du Règlement intérieur, le bureau de l'Assemblée nationale doit inscrire l'interpellation à l'ordre du jour de la séance la plus proche, au cours de laquelle son auteur devra en exposer le contenu et les motifs à l'assemblée plénière. Et si l'objet de l'interpellation est approuvé, elle est inscrite en priorité au calendrier des travaux.

Dans le contenu, Lokondo rappelle la disposition de l'article 126 de la Constitution qui stipule : « ...Le projet de loi de finances de l'année, qui comprend notamment le budget, est déposé par le gouvernement au bureau de l'Assemblée nationale au plus tard le 15 septembre de chaque année... ».

Ainsi, l'élu de Mbandaka insiste pour que l'Assemblée nationale obtienne impérativement du Premier ministre des explications.

A l'évidence, Bruno Tshibala pêche par le non-respect de l'article 126 de la

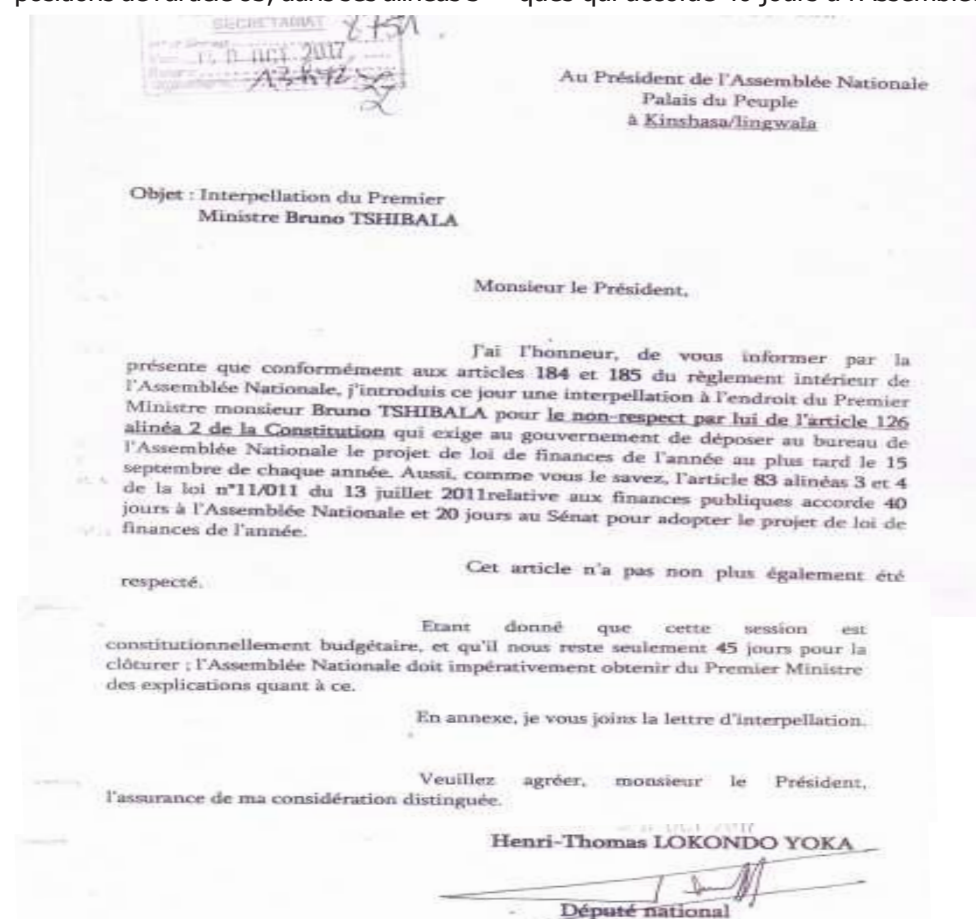
Constitution. Bien plus, il entrave les dispositions de l'article 83, dans ses alinéas 3

et 4 de la loi relative aux finances publiques qui accorde 40 jours à l'Assemblée

nationale et 20 jours au Sénat pour adopter le projet de loi de finances de l'année. A cet effet, une question se pose : comment ce délai sera-t-il réparti quand on sait qu'il ne reste que 37 jours pour clôturer la session ? (fin session 15 décembre 2017)

Avec le temps qui s'écoule, Bruno Tshibala se met lui-même la pression, parce que conformément à l'article 126, si, quinze jours avant la fin de la session budgétaire, le gouvernement n'a pas déposé son projet de budget, il est réputé démissionnaire. Un autre élément, c'est que l'adoption de la loi de finances pour l'exercice prochain est conditionnée, suivant la loi relative aux finances publiques, à l'adoption de la reddition des comptes du budget de l'Etat de l'exercice clos. Rien n'est fait, à ce jour.

Lors du dépôt de cette initiative de contrôle Henri-Thomas Lokondo s'était exprimé en ces termes sur la question de la solidarité de la MP au gouvernement : « Que ce soit un gouvernement de l'Opposition ou de la Majorité, quand il y a violation de la Constitution, il faut le dénoncer. Et d'ailleurs, ce gouvernement est une espèce de gouvernement d'union nationale. Le Premier ministre est issu d'une des branches de l'Opposition. Il y a les gens de l'Opposition, de la Majorité et de la Société civile. Ce qui est intéressant pour moi, c'est le respect de la Constitution et des lois de la République ». Et Lokondo de renchérir : « J'assume ce que je suis en train de faire. Et beaucoup de députés de la Majorité sont tout à fait d'accord avec moi... ».



Infrastructures : démarrage imminent des travaux d'aménagement des routes dans la région du Kasai

Le gouvernement de la République démocratique du Congo fait de la réhabilitation des infrastructures routières son cheval de bataille.

VÉRON K.

Les travaux d'aménagement des routes Batshamba-Tshikapa, section pont Lovua-Tshikapa ; Tshikapa-Mbujji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha démarrent effectivement sur le terrain en janvier 2018. Le ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, Thomas Luhaka, a fait cette annonce, hier mardi 7 novembre 2017, lors de la signature des contrats de ces deux nouveaux projets.

En attendant la concrétisation imminente de la promesse faite par l'Union Européenne de contribuer pour environ 150 M euros en vue de financer le tronçon Kamuesha-Kananga, le gouvernement de la RDC a, après avis de non objection, signé, le 2 novembre 2017, ces deux contrats importants pour la mise en œuvre sous financement du bailleur de fonds, la Banque Africaine de Développement.

Le développement socio-économique, le bien-être de la population et le développement durable de



la République démocratique du Congo passant par la réhabilitation, la construction et la modernisation de ses infrastructures de base, notamment

les infrastructures routières, le gouvernement a estimé opportun de mettre la modernisation des infrastructures au centre de son action.

C'est ce qui justifie la signature de ces deux nouveaux projets d'aménagement des routes, à savoir le pont Lovua-Tshikapa (56 km) pour un montant de 53.778.325,14 USD dans un délai d'exécution de 24 mois avec l'entreprise CGC ; Tshikapa-Kamuesha (87 km) pour un montant de 65.993.373,00 USD dans un délai d'exécution de 24 mois avec l'entreprise China Jiangxi Corporation.

L'étape de la signature des contrats ayant été franchie, le ministre Thomas Luhaka a invité tous les acteurs, la Cellule Infrastructures, maître d'ouvrage délégué, les entreprises CGC et China Jiangxi Corporation et les deux missions de contrôle (Gauff Ingénierie, en place et celle en recrutement) à tout faire pour le démarrage effectif des travaux sur le terrain.

Outre le gouvernement, Thomas Luhaka a remercié la BAD qui finance les travaux projetés, les représentants des partenaires techniques financiers pour leur engagement continu dans le secteur routier.

Signalons cependant que le gouverneur du Kasai a rehaussé de sa présence la cérémonie de signature de ces deux contrats.

Ecobank Digitalise

Xpress Cash

Retirez de l'argent aux distributeurs automatiques de billets Ecobank avec votre téléphone portable



Téléchargez gratuitement Ecobank Mobile

ecobank.com



Ecobank
L'AMBIANCE FINANCIÈRE

Pour générer le code à 8 chiffres

1. Ouvrez l'application Ecobank Mobile
2. Sélectionnez Xpress Cash
3. Entrez votre code Pin
4. Sélectionnez GAB/ATM
5. Sélectionnez le compte que vous souhaitez débiter
6. Indiquez le montant à retirer
7. Confirmez votre code Pin

Vous pouvez immédiatement transmettre si jugé nécessaire le code à 8 chiffres via SMS, WhathApp ou e-mail.

Pour retirer de l'argent avec le code au GAB/ATM

1. Rendez-vous à un GAB/ATM Ecobank avec le code
2. Sélectionnez "Xpress Cash" au GAB/ATM
3. Sélectionnez la langue de votre choix
4. Entrez les 8 chiffres du code
5. Entrez le montant à retirer
6. Prenez l'argent



Coopération RDC-Unicef : Kinshasa procède à la revue annuelle provinciale 2017

Dans le cadre de la réalisation du programme de coopération RDC-Unicef 2013-2017, la ville de Kinshasa, de par son statut de province, évalue les activités réalisées en faveur des enfants dans les domaines de l'éducation, l'hygiène, d'approvisionnement en eau potable et tant d'autres. C'est ainsi que, sous la coordination du ministère provincial du Plan, des délégués des Affaires sociales, de la Santé publique, de l'Intérieur et des ONG se penchent là-dessus. Les recommandations issues de leurs échanges seront rendues publiques ce mercredi 8 novembre 2017 lors de la cérémonie officielle que présidera le ministre provincial du Plan. Selon M. Nestor Leta, chef de division urbaine intérimaire du Plan et secrétaire permanent en charge de suivi du programme de coopération RDC-Unicef 2013-2017, la revue annuelle provinciale est organisée semestriellement. Elle consiste à évaluer les activités réalisées dans le cadre programme ci-haut évoqué. Pour cette année 2017, la particularité est que ce programme étant arrivé à terme, il faudra déjà, à partir de la revue organisée au cours de ce mois de novembre, penser à planifier les activités à réaliser en 2018. Ce n'est qu'une étape transitoire, d'autant plus que les provinces s'inspirent toujours du programme national. Et ce n'est que sur la base de ce document que peut être envisagé un autre programme de coopération avec l'Unicef pour les années à venir.

VCK

Renvoi des enfants des agents de l'Etat dans les écoles de Mbuji-Mayi

Les enfants des agents et fonctionnaires de l'Administration publique sont victimes de renvoi dans les écoles de la ville de Mbuji-Mayi à cause de non-paiement des frais d'intervention ponctuelle pour le mois d'octobre, renseigne l'Agence congolaise de presse (ACP). Quelques fonctionnaires interrogés attribuent cette situation à la non-perception jusque-là, du salaire du mois. « Toutes nos ressources financières sont épuisées, et nous avons des difficultés avec le panier de la ménagère qui connaît depuis plus de deux semaines, une hausse de prix », ont-ils rapporté. Ces parents regrettent le fait que les chefs d'établissements scolaires ne comprennent aucunement cette situation, y compris dans les écoles publiques où les enfants sont interdits d'accéder aux cours.

O.D

RDC : le choléra tue 770 personnes en trois mois

Le cholera continue de décimer des populations malgré les mesures prises afin d'éviter cette épidémie. Notamment le lavage des mains et des toilettes. Cela pour l'hygiène corporelle et de l'environnement ambiant. Il est même recommandé aux écoles et aux villages de créer des brigades d'hygiène pour préserver la santé de la population.

« Depuis janvier 2017, nous comptons 41 858 cas suspects et 807 décès, soit une létalité de 1,9% », fait savoir le ministère de la Santé publique dans un document parvenu à Radio Okapi, samedi 4 novembre. Il y est affirmé qu'au moins un cas de choléra a été identifié dans 21 des 26 provinces de la RDC et 194 des 515 zones de santé ont déjà été touchées au moins une fois. L'épidémie de choléra a été déclarée en juillet 2017 lorsque le seuil critique de 1% de taux de létalité a été dépassé. Les équipes du Programme national d'élimination du choléra, appuyées par l'OMS, continuent à faire face aux nombreux défis qu'elles rencontrent sur le terrain.

Dans la zone de santé de Pinga (Nord-Kivu), par exemple, les premiers cas de choléra sont apparus fin septembre 2017. Il s'agissait de deux commerçants arrivés du village de Vumilia dans la zone de santé d'Alimbongo. Ces premiers cas ont été pris en charge dans des conditions d'hygiène très précaires dans le centre de santé de la localité d'Oninga, rapporte le ministère de la Santé. La même source ajoute que, bien que le nombre de cas suspects augmentait légèrement, chaque semaine, il n'y avait aucun décès. C'est à la 42^{ème}

semaine qu'il y a eu 34 personnes qui ont perdu la vie à cause du choléra.

Les équipes du Programme national d'élimination du choléra soulignent que la difficulté de prise en charge des malades dans cette région est principalement liée à l'insécurité, l'absence totale d'intrants et le manque de préparation à la gestion des cas de choléra du centre de santé d'Oninga.

Du côté de la province de Lomami, précisément dans la zone de santé de Kanda Kanda, les équipes positionnées à Mwene-Ditu ont rapporté au ministère de la Santé publique, le jeudi 26 octobre 2017, le décès de quatre adultes, qui étaient fortement suspectés de souffrir de choléra. Les autorités sanitaires rappellent que le choléra s'était déclaré dans la région du «Grand Kasai» durant la période du 2 au 8 octobre 2017. Il a alors touché trois zones de santé à l'Ouest de cette région : Ilebo, Mikope et Mushenge.

MALEMBA NKULU ÉGALEMENT FRAPPÉ

Depuis le début du mois de novembre, six personnes sont mortes dans la localité de Kanuka à Malemba Nkulu (Haut-Katanga), des suites d'une maladie dont les symptômes sont semblables à ceux du choléra.

D'après des sources de la Société civile qui l'ont rapporté le week-end dernier à Radio Okapi, trente-six cas suspects de cette maladie sont signalés depuis le 2 novembre. La plupart des malades présentent des symptômes similaires au choléra : diarrhée, vomissement et déshydratation.

Pour ces sources de la Société civile locale, il s'agit du choléra. La plu-

part des malades sont, en effet, des creuseurs qui vivent dans la promiscuité et s'approvisionnent en eau de la rivière, relèvent-elles. Radio Okapi n'a cependant pas réussi à joindre le médecin chef de zone de Mulongo, signale l'édition en ligne de ce média.

KIMPESE : CÉLÉBRATION DES JOURNÉES MONDIALES DU LAVAGE DES MAINS ET DES TOILETTES

Par ailleurs, après son passage au Kasai, le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga Kalenga, s'est rendu à Kimpese dans le Kongo Central pour présider la cérémonie de célébration des journées mondiales du lavage des mains (15 octobre) et des toilettes (19 novembre). Entouré de plusieurs partenaires de la RDC, le Dr Oly Ilunga Kalenga a procédé à une séance d'apprentissage du lavage des mains aux élèves de l'école primaire « E.P CBCO » et à la remise symbolique au directeur de cette école de savons et d'autres dispositifs de lavage des mains pour promouvoir l'hygiène dans les écoles. M. Jean Ludovic Metenier, représentant adjoint de l'UNICEF en RDC, a rappelé que le lavage des mains constitue une des actions les moins coûteuses et la plus efficace pour sauver les vies de beaucoup de personnes, en particulier des enfants.

Avant de partir, le Dr Oly Ilunga Kalenga a salué tout le travail réalisé dans la promotion de l'hygiène par le programme gouvernemental « Village et Ecole assainis » appuyé par l'UNICEF et il a recommandé aux écoles et aux villages de créer des brigades d'hygiène pour préserver la santé de la population.

O.D/R.O

Lualaba : des propriétaires fonciers s'insurgent contre l'extorsion de leurs terres

Dans le Lualaba, une province née de l'éclatement de l'ex-Katanga, des habitants du village de Musompo dénoncent l'« extorsion » de leurs terres par des « miniers expatriés ». Sur Radio Okapi, ils ont décidé de donner de la voix, pointant notamment la complicité de l'administration.

« Nous subissons des menaces de la part de certains expatriés et des hommes en uniforme chaque fois que nous réclamons nos droits. Nous avons écrit, à plusieurs reprises, au ministre des Affaires foncières, mais nous n'avons jamais eu de réponse. Le ministère brille par un silence complice. Les expatriés miniers ont spolié nos champs. Nous sommes allés les voir, mais sans succès. Nous ne savons plus à quel saint nous vouer », s'est notamment plaint l'un d'eux.

Et Radio Okapi de préciser : « Ces habitants indiquent que leurs ter-



res sont spoliées sans rien en contrepartie. Le ministre provincial des Affaires foncières dit ne pas être au courant de cette situation. Ces habitants de Musompo, qui se disent autochtones de cette contrée, indiquent qu'ils sont exaspérés de voir des miniers expatriés détruire leurs champs. Selon eux, ces expatriés sont de mêche avec les services cadas-

traux ainsi que le ministère provincial des Affaires foncières du Lualaba. »

Le ministre des Affaires foncières de cette province, Jean-Marie Kaseya, a déjà réagi, promettant une descente sur les lieux et des sanctions dans le cas où ces allégations seraient fondées.

R.O/L.P

Tenke Fungurume Mining est heureux d'annoncer des chiffres clés pour le troisième trimestre 2017.



Production



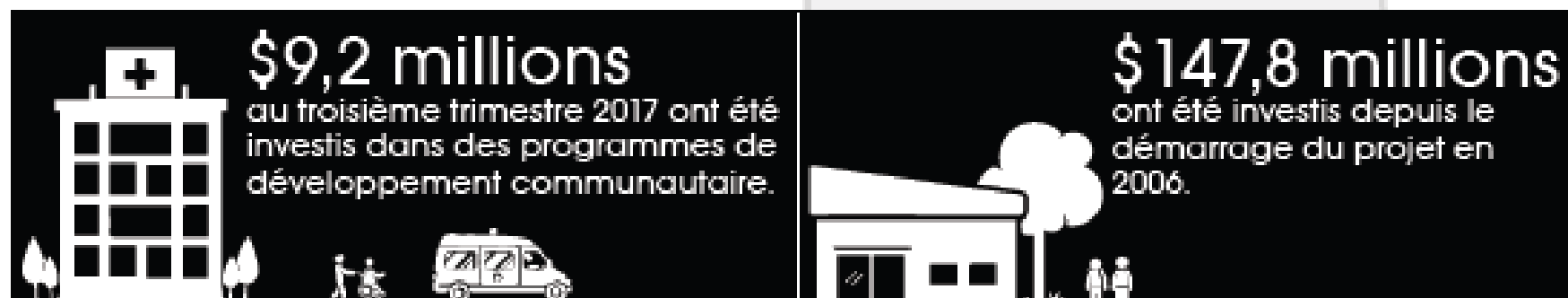
Main-d'œuvre



Paiements au Trésor Public



Investissements directs dans la communauté



Investissements dans le TFM Social Community Fund



Kinshasa

Mont-Ngafula : les érosions contraignent les religieuses à vider les lieux à Kindele

En dépit de l'alerte lancée par la presse, aucune solution n'est apportée aux érosions qui progressent à Kindele.

La presse s'est fait l'écho, il y a quelques mois, des érosions qui menacent Kindele, quartier situé dans la commune de Mont-Ngafula, à Kinshasa. C'est, en même temps, une manière d'alerter les personnes censées d'y apporter une solution, idoine soit-elle. Mais, a-t-on constaté, ces personnes n'ont manifesté aucun d'empressement. Aujourd'hui, les conséquences sont là, dramatiques.

En témoigne le récit poignant de l'Agence congolaise de presse (ACP) consacré aux religieuses catholiques qui habitaient le couvent situé au niveau de l'arrêt de bus Kasai sur la route de Kimwenza, dans la commune de Mont-Ngafula. Elles ont été contraintes de vider les lieux pour aller se faire héberger au quartier Pumbu, par la congrégation sœur, disposant de logements plus sécurisés.

L'abandon du couvent par ces religieuses depuis bientôt plus de six mois a plongé les habitants de la commune de Mont-Ngafula et, particulièrement, ceux du quartier Kindele dans un émoi total et une consternation



plus profonde dans la mesure où ce couvent compte en son sein une école maternelle mixte et un centre d'alphabetisation pour les filles-mères, une bibliothèque bien fournie en livres de tous ordres ainsi qu'une grande salle des conférences.

Les efforts entrepris par la sœur supérieure de ce couvent en vue d'amener les autorités locales ainsi que la population à lutter contre les érosions n'ont pas suffi à convaincre ces

religieuses de rester à Kindele.

La route de Kimwenza, qui relie la mission urbano-rurale de Kimwenza, dans la commune de Mont Ngafula au rond-point Ngaba, s'est encore dégradée avec les dernières pluies qui se sont abattues sur la ville de Kinshasa.

On a dénombré plus de sept têtes d'érosions qui se sont manifestées et dont les plus importantes se trouvent au niveau des arrêts de bus

Kasai et Bambou.

À ces endroits, les ruissellements des eaux des pluies dans leur débordement ont détruit les avenues et les ruelles, emportant plusieurs maisons dans des ravins de plus de 5 mètres de profondeur.

Les murs de la clôture du couvent des sœurs religieuses catholiques, situés sur cette avenue, sont menacés d'écroulement.

Cette situation a poussé un groupe de jeunes de cette partie de la ville de Kinshasa à contacter l'autorité urbaine ce vendredi 10 novembre, en vue de lui soumettre le dossier y relatif.

Pour la jeunesse de Kindele, seul le gouverneur de la ville de Kinshasa peut trouver une solution idoine à cette catastrophe qui menace ce quartier, en instruisant l'Office des voiries et drainage (OVD) pour réaliser ces travaux.

Un notable de Kindele contacté estime que quelques camions de terre jaune suffisent pour réhabiliter cette avenue.

Les regards de la population de cette municipalité sont donc tournés vers l'Hôtel de ville de Kinshasa.

LP/ACP

COMMUNIQUE

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Congo s'est réuni ce mardi 07 novembre 2017, pour sa dixième réunion ordinaire de l'année, sous la Présidence de Monsieur Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.

Comme à l'accoutumée, trois temps majeurs ont caractérisé cette réunion, à savoir (i) l'analyse des développements économiques aux plans extérieur et intérieur ainsi que les facteurs de risque à court terme, (ii) le comportement des instruments de politique monétaire au cours du mois sous revue, suivi de (iii) de la décision relative à leur orientation.

Il se dégage ce qui suit:

Au plan extérieur

Dans ses perspectives économiques mondiales du mois d'octobre 2017, le FMI a revu la croissance mondiale à la hausse, la fixant à 3,6 % en 2017, soit une hausse de 0,1 point par rapport aux estimations précédentes. Ce raffermissement est consécutif notamment à l'augmentation de l'investissement, des échanges et de la production industrielle.

Toutefois, malgré cette reprise, il a été remarqué de niveaux d'inflation inférieure par rapport aux objectifs, dans la plupart des pays avancés dans un contexte de la faiblesse du potentiel de croissance. A ce titre, le FMI a réitéré son appel pour une mise en œuvre des réformes structurelles permettant de consolider et pérenniser la reprise et faire preuve d'une discipline budgétaire exemplaire.

Cependant, il importe de souligner que la croissance mondiale demeure exposée à des risques de dégradation à moyen terme. Ainsi, il convient d'épingler (i) les incertitudes considérables qui entourent les politiques économiques, (ii) l'intensification des conflits et tensions géopolitiques, (iii) la persistance de niveaux bas d'inflation et ainsi que (iii) la mise en place des mesures protectionnistes. S'agissant des cours des matières premières, à fin octobre 2017, les cours moyens du cuivre et du cobalt se sont fixés à 6.770,6 USD la tonne métrique et 66.852,00 USD

la tonne, enregistrant des progressions mensuelles de 2,7 % et de 1,4 %. Il sied d'indiquer qu'au cours du mois sous analyse, le prix de la tonne de cuivre a dépassé la barre de 7.000,00 USD, une première depuis trois ans, porté par les perspectives économiques favorables de l'économie chinoise.

Au plan intérieur

Le taux de croissance économique en 2017, sur base des données de réalisation à fin juin 2017, reste estimé à 3,2 % contre une réalisation de 2,4 % en 2016. En dépit de cette amélioration de l'économie nationale, les chefs d'entreprises demeurent pessimistes quant à l'évolution future de la conjoncture. Le solde global d'opinions s'est établi à -4,6 % au mois d'octobre contre + 6,1 % un mois plus tôt.

Le marché des biens et services, est demeuré relativement stable bien qu'une légère poussée ait été observée au cours du mois sous analyse. En effet, en rythme hebdomadaire, l'inflation est ressortie en moyenne à 1,02 % contre 0,7 % au mois de septembre 2017. L'analyse mensuelle de l'inflation indique que celle-ci s'est hissée à 4,1 % en octobre contre 2,7 % en septembre 2017. En cumul annuel, l'inflation est portée à 43,4 % et en glissement annuel, elle s'est située à 52,2 % contre un objectif tendanciel de 7,0 %.

En ce qui concerne les finances publiques, la situation provisoire indique un excédent mensuel de 12,2 milliards de CDF. Cette situation résulte des recettes de 368,7 milliards de CDF et des dépenses de 356,5 milliards contre des moyennes mensuelles respectives de 334,23 milliards de CDF et 329,5 milliards aux neuf premiers mois. En cumul annuel, la situation financière de l'Etat renseigne un excédent de 51,84 milliards de CDF.

Sur le marché des changes, il a été noté une relative stabilité du franc congolais sur les deux segments. Au 31 octobre 2017, le cours indicatif s'est situé à 1.574,64 CDF le dollar américain et le cours parallèle à 1.586,00 CDF, soit des dépréciations mensuelles de 0,4 % et 0,2 % respectivement. En moyenne mensuelle, le taux de change s'est situé à 1.571,13 CDF le dollar à l'interbancaire et 1.585,96 CDF au parallèle contre 1.562,03 CDF et 1.581,02 CDF respectivement au mois de septembre. En ce qui concerne les

réserves de change, ces dernières ont augmenté de 63,9 millions de USD. A fin octobre 2017, les réserves se sont situées à 724,3 millions de USD, correspondant à 3,11 semaines d'importations de biens et services sur ressources propres.

S'agissant du secteur monétaire, la situation monétaire renseigne une hausse mensuelle de la base monétaire de 2,2 % contre une progression de 3,8 % observée au mois de septembre 2017.

Par ailleurs, l'examen des instruments de politique monétaire au mois d'octobre laisse apparaître ce qui suit: (i) le taux directeur réel demeure négatif à 32,2 points de pourcentage en raison de la hauteur de l'inflation. Toutefois, cet instrument a favorisé la ponction additionnelle de la liquidité bancaire via le Bon BCC en raison des anticipations de la stabilité à court terme que se font les agents économiques eu égard à la bonne coordination des politiques macroéconomiques; (ii) l'encours global du Bon BCC s'est établi à 30,0 milliards de CDF à fin octobre 2017 contre 4,5 milliards le mois précédent, occasionnant une ponction mensuelle de 25,5 milliards; (iii) la réserve obligatoire a permis de stériliser environ 34,0 milliards de CDF au cours du mois d'octobre contre 41,0 milliards un mois plus tôt.

Au regard de ce qui précède, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangé le dispositif actuel de la politique monétaire. Ainsi, le taux directeur demeure à 20,0 %. Quant aux coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts en devises à vue et à terme, ils sont maintenus respectivement à 13,0 % et 12,0 % et ceux pour les dépôts en monnaie nationale à vue et à terme à 2,0 % et 0 %. Le Bon BCC pourra poursuivre le réglage fin de la liquidité bancaire.

Fait à Kinshasa, le 07 novembre 2017


Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

Président

Le Rassop, le MLC, l'UNC et leurs alliés dénoncent

Calendrier électoral : pas consensuel, mais mensonger et frauduleux

(Suite de la page 2)

drier est destiné à la consommation extérieure et à la manipulation de l'opinion nationale face au départ impératif de Monsieur Joseph Kabila au 31 décembre

2017.

Le calendrier publié confirme une fois de plus qu'avec la CENI actuelle et Monsieur Joseph Kabila à la tête de l'Etat congolais, on ne saurait espérer l'organisation rapide des élections en

vue de l'alternance au pouvoir en RDC exigée par le peuple congolais.

C'est pourquoi les leaders de l'Opposition appellent tous les Congolais à la vigilance et à la

mobilisation en vue de libérer le processus électoral d'ici le 31 décembre 2017 sur base de l'article 64 de la Constitution.

Quoiqu'il en soit, pour l'Opposition, il demeure donc possible d'organiser les élections au

plus tard le 30 juin 2018.

Fait à Kinshasa, le 7 novembre 2017

**Pour le Rassemblement
Pierre Lumbi Okongo
Président du Conseil des
sages**

DECLARATION DU MOUVEMENT DE LIBERATION DU CONGO ET LE FRONT POUR LE RESPECT DE LA CONSTITUTION SUR LE CALENDRIER PUBLIE PAR LA CENI LE 05 NOVEMBRE 2017

Le Mouvement de Libération du Congo et le Front pour le Respect de la Constitution ont suivi et examiné le calendrier électoral publié par la CENI ce 5 novembre 2017 et rendent publique la déclaration ci-après :

Le calendrier présenté par la CENI viole à la fois la Constitution de la République, l'Accord du 31 décembre 2016 et la loi électorale;

Il n'est pas consensuel et revêt un caractère frauduleux et mensonger.

A. De la violation de la Constitution

Alors que l'Article 73 de la Constitution dispose que le scrutin pour le Président de la République est convoqué par la CENI 90 jours avant l'expiration du mandat du président en exercice, la CENI se donne la liberté de convoquer l'électorat le 23 juin 2018 pour un scrutin à tenir le 23 décembre 2018, soit 6 mois après au lieu de 3 mois.

B. De la violation de l'Accord du 31 décembre 2017

Alors que dans l'Accord, les parties prenantes ont convenu dans les clauses IV.2 et IV.3, de donner priorité aux élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, renvoyant de ce fait les élections locales et municipales à la responsabilité de la CENI ainsi que du gouvernement issu des élections, la CENI est revenue à la position initiale de la Majorité présidentielle et présente un calendrier soi-disant global; la conséquence logique recherchée étant la surcharge du budget électoral et des tâches à accomplir pour organiser la première séquence des élections.

Face à illégitimité des institutions consécutives à la non organisation de l'élection présidentielle au mois de décembre 2016, il a été conclu en date du 31 décembre 2016, un Accord politique global et inclusif dans lequel les parties prenantes s'étaient accordées sur l'organisation en une seule séquence au plus tard le 31 décembre 2017, des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales.

En situant la tenue de l'élection présidentielle au 23 dé-

cembre 2018, avec passation du pouvoir prévue au 12 janvier 2019, la CENI s'arroge les prérogatives du peuple souverain et prolonge unilatéralement et abusivement le mandat du Président Joseph Kabila.

Le fait que l'Accord ait reconnu au point IV.2 la possibilité pour le CNSA, le Gouvernement et la CENI d'apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement du cycle électoral, ne peut justifier une telle forfaiture.

Il est donc anormal que le temps de parachèvement du processus électoral soit égal voire supérieur aux 12 mois convenus dans l'Accord pour la tenue des scrutins

C. Du Caractère non consensuel du calendrier

Alors que le point IV.2 et 3 de l'Accord politique du 31 décembre 2016 insiste sur une approche inclusive et consensuelle, on constate que dans le processus de l'élaboration de son calendrier décrié, la CENI n'a pas consulté toutes les forces politiques et sociales du pays et, plus spécialement, celles de l'opposition.

Ce calendrier traduit en réalité le diktat de la famille politique du président Joseph Kabila à la CENI.

D. De la violation de la loi électorale

Le calendrier du 5 novembre 2017 publié par la CENI viole gravement la loi électorale en ce qu'il envisage la tenue de différents scrutins au-delà des délais légaux prévus, notamment pour la publication des listes définitives des candidats et celles des électeurs,

La non-publication des listes définitives des électeurs dans les délais légaux risque de désorienter une fois de plus les électeurs lors du scrutin,

Par ailleurs, répondant à une question de la presse, le président de la CENI a affirmé que le matériel pour le vote semi-électronique, déjà commandé, est en route. Ceci est une violation de la loi électorale qui exclut pour le cycle en cours le vote électronique.

De plus, cette commande opaque intervient en violation de

la loi sur les marchés publics.

E. Du caractère frauduleux et mensonger du calendrier électoral

Le fait de ne pas intégrer dans ce calendrier la date du début réel des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs commencé depuis le mois d'août dans le Kasai, jette des doutes sur la sincérité dudit calendrier et renforce son caractère frauduleux.

Ainsi, le calendrier publié, situé au 3 novembre 2017 le début de la finalisation de l'identification et de l'enrôlement des électeurs dans les derniers centres d'inscription, De même, il faut relever notamment :

- L'adoption de la loi électorale en 15 jours par les deux Chambres du Parlement alors que son annexe relative à la répartition des sièges est renvoyée au mois d'avril 2018, avec une provision de 32 jours;
- La publication des statistiques des électeurs par entité électorale, alors que la loi électorale exige la publication séquentielle des listes provisoires et des listes définitives ;
- L'audit du fichier électoral mis à jour qui se fera avant l'enrôlement des Congolais de l'étranger renvoyé par ailleurs au 1^{er} juillet 2018, jusqu'au 28 septembre 2018, donc après la clôture des

opérations d'identification des électeurs.

En outre, il y a lieu de noter l'usage d'une terminologie floue qui ne permet pas la lisibilité des opérations électorales et leurs contenus,

Par ailleurs, il apparaît que la CENI a allongé délibérément et inutilement les délais. Au demeurant, après avoir déclaré 504 jours incompressibles, la CENI a été amenée à réviser son chronogramme à 306 jours, ce qui démontre qu'il est possible de comprimer davantage le délai.

Enfin, la CENI s'est contentée de mentionner les contraintes qui pèsent uniquement sur les tierces parties alors que comme pouvoir organisateur des élections, elle est la responsable de la conduite et de la bonne fin du processus électoral.

Le MLC et le FRC soulignent qu'il est impérieux que les autres conditions convenues dans l'Accord soient pleinement réalisées pour organiser des élections crédibles, transparentes et démocratiques

- Il s'agit de :
- Mesures de décripation politique;
 - Redynamisation de la CENI pour plus d'indépendance, d'impartialité, de transparence et de crédibilité;
 - Budget sincère assorti d'un plan de décaissement des fonds affect-

tés aux élections scrupuleusement respecté par le gouvernement;

- Mécanismes de sécurisation du processus électoral et des candidats.

En définitive, ce calendrier est destiné à la consommation extérieure et à la manipulation de l'opinion nationale face au départ impératif du président Joseph Kabila le 31 décembre 2017.

Le calendrier publié confirme une fois de plus qu'avec la CENI actuelle et le président Joseph Kabila à la tête de l'Etat congolais, on ne saurait espérer l'organisation rapide des élections en vue de l'alternance au pouvoir en RDC exigée par le peuple congolais.

C'est pourquoi MLC et le FRC appellent tous les Congolais à la vigilance et à la mobilisation en vue de libérer le processus électoral, d'ici le 31 décembre 2017, sur base de l'article 64 de la Constitution.

Quoiqu'il en soit, pour le MLC et le FRC, il demeure donc possible d'organiser les élections au plus tard le 30 juin 2018.

Fait à Kinshasa, le 7 novembre 2017

**Pour le MLC
Fidèle Babala Wandu**

**Pour le FRC
Kikata Ngima**

DECLARATION DE L'UNION POUR LA NATION CONGOLAISE ET ALLIES SUR LE CALENDRIER PUBLIE PAR LA CENI LE 05 NOVEMBRE 2017

L'Union pour la Nation Congo Laise et Alliés ont suivi et examiné le calendrier électoral publié par la CENI ce 5 novembre 2017 et rendent publique la déclaration ci-après.

Le calendrier présenté par la CENI viole à la fois la Constitution de la République, l'Accord du 31 décembre 2016 et la loi électorale ;

Il n'est pas consensuel et

revêt un caractère frauduleux et mensonger.

A. De la violation de la Constitution

Alors que l'Article 73 de la Constitution dispose que ce scrutin pour le Président de la République est convoqué par la CENI 90 jours avant l'expiration du mandat du président en exercice, la CENI se donne la liberté de convoquer l'électorat le 23 juin

2018 pour un scrutin à tenir le 23 décembre 2018, soit 6 mois après au lieu de 3 mois.

B. De la violation de l'Accord du 31 décembre 2017

Alors que dans l'Accord, les parties prenantes ont convenu dans les causes IV.2 et IV.3, de donner priorité aux élections présidentielle, législatives, municipa-

(Suite à la page 11)

DECLARATION DE L'UNION POUR LA NATION CONGOLAISE ET ALLIES SUR LE CALENDRIER PUBLIE PAR LA CENI LE 05 NOVEMBRE 2017

(Suite de la page 10)

les et provinciales renvoyant de ce fait les élections locales et municipales à la responsabilité de la Ceni ainsi que du gouvernement issu des élections, la Ceni est revenue à la position initiale de la Majorité présidentielle et présente un calendrier soi-disant global, la conséquence logique recherchée étant la surcharge du budget électoral et des tâches à accomplir pour organiser la première séquence des élections.

Face à l'illégitimité des institutions consécutives à la non-organisation de l'élection présidentielle au mois de décembre 2016, il a été conclu en date du 31 décembre 2016, un Accord politique global et inclusif dans lequel les parties prenantes s'étaient accordées sur l'organisation en une seule séquence au plus tard le 31 décembre 2017, des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales.

En saluant la tenue de l'élection présidentielle au 23 décembre 2018 avec passation du pouvoir prévue au 12 janvier 2019, la Ceni s'arroge les prérogatives du peuple souverain et prolonge unilatéralement et abusivement le mandat du président Joseph Kabila.

Le fait que l'Accord ait reconnu au point IV 2 la possibilité pour la CNSA, le Gouvernement et la Ceni d'apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement du cycle électoral ne peut justifier une telle forfaiture.

Il est donc anormal que le temps de parachèvement du processus électoral soit égal voire supérieur aux 12 mois convenus dans l'Accord pour la tenue des

scrutins.

C. Du caractère non consensuel du calendrier

Alors que le point IV.2 et 3 de l'Accord politique du 31 décembre 2016 insiste sur une approche inclusive et consensuelle, on constate que dans le processus de l'élaboration de son calendrier décrié la Ceni n'a pas consulté toutes les forces politiques et sociales du pays et, plus spécialement, celles de l'opposition.

Ce calendrier traduit en réalité le diktat de la famille politique du président Joseph Kabila à la Ceni.

D. De la violation de la loi électorale

Le calendrier du 5 novembre 2017 publié par la CENI viole gravement la loi électorale en ce qu'il envisage la tenue de différents scrutins au-delà des délais légaux prévus, notamment pour la publication des listes définitives des candidats et celles des électeurs dans les délais légaux risque de désorienter une fois de plus les électeurs lors du scrutin.

Par ailleurs, répondant à une question de la presse, le président de la CENI a affirmé que le matériel pour le vote semi-électronique, déjà commandé est en route. Ceci est une violation de la loi électorale qui exclut pour le cycle en cours le vote électronique.

De plus, cette commande opaque intervient en violation de la loi sur les marchés publics.

E. Du caractère frauduleux et mensonger du calendrier électoral

Le fait de ne pas intégrer dans ce calendrier la date du début réel des opérations d'identification et d'enregistrement

des électeurs commencé depuis le mois d'août dans le Kasai jette des doutes sur la sincérité dudit calendrier et renforce son caractère frauduleux.

Ainsi, le calendrier publié situe au 3 novembre 2017 le début de la finalisation de l'identification et de l'enrôlement des électeurs dans les derniers centres d'inscription.

De même, il faut relever notamment :

- L'adoption de la loi électorale en 15 jours par les deux Chambres du Parlement alors que son annexe relative à la répartition des sièges est renvoyée au mois d'avril 2018 avec une provision de 32 jours.

- La publication des statistiques des électeurs par entité électorale, alors que la loi électorale renvoyée par ailleurs au 1^{er} juillet 2018, jusqu'au 28 septembre 2018, donc après la clôture des opérations électorales et leurs contenus.

Par ailleurs, il apparaît que la CENI a allongé délibérément et inutilement les délais. Au demeurant, après avoir déclaré 504 jours incompressibles, la CENI a été amenée à réviser son chronogramme à 306 jours. Ce qui démontre qu'il est possible de comprimer davantage le délai.

Enfin, la CENI s'est contentée de mentionner les contraintes qui pèsent uniquement sur les tierces parties alors que comme pouvoir organisateur des élections, elle est la responsable de la conduite et de la bonne fin du processus électoral.

L'UNC et Alliés soulignent qu'il est impérieux que les autres conditions convenues dans l'Accord soient pleinement réalisées pour organiser des élections crédibles, transparentes et démocratiques.

Il s'agit de :

- Mesures de décrispation politique
- Redynamisation de la CENI pour plus d'indépendance, d'impartialité, de transparence et de crédibilité.

- Budget sincère assorti d'un plan de décaissement des fonds affectés aux élections scrupuleusement respecté par le gouvernement
- Mécanismes de sécurisation du processus électoral et des candidats.

En définitive, ce calendrier est destiné à la consommation extérieure et à la manipulation de l'opinion nationale face au départ impératif du président Joseph Kabila le 31 décembre 2017.

Le calendrier publié confirme une fois de plus qu'avec la CENI actuelle et le président Joseph Kabila à la tête de l'Etat congolais, on ne saurait espérer l'organisation rapide des élections en vue de l'alternance au pouvoir en RDC exigée par le peuple congolais.

C'est pourquoi l'UNC et Alliés appellent tous les Congolais à la vigilance et à la mobilisation en vue de libérer le processus électoral, d'ici le 31 décembre 2017, sur base de l'article 64 de la Constitution.

Quoiqu'il en soit, pour l'UNC et Alliés, il demeure donc possible d'organiser les élections au plus tard le 30 juin 2018

Fait à Kinshasa, le 7 novembre 2017
Pour l'UNC et Alliés
Hon. VITAL KAMERHE

Pour le Président Vital Kamerhe en voyage,
Hon. Mayo Mambembe

Avis d'Appel d'offres (AAO) Avis d'Appel d'Offres - Sans pré-qualification INSPECTION GENERALE DES FINANCES 01/FP/AON/IGF/17

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation de marché approuvé par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) en date du 20 octobre 2017 et publié sur le site Web de l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP).

2. L'Inspection Générale des Finances a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer le projet d'acquisition des générateurs, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition des générateurs / systèmes solaires; N° 01/FP/AON/IGF/17.

3. L'Inspection Générale des Finances sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des matériels de systèmes solaires afin d'alimenter la salle informatique en énergie hybride (solaire et Snel). L'Appel d'Offres est à lot unique et les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi relative aux marchés publics, à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à :

Inspection Générale des Finances,
Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP)
Avenue des Forces Armées n° 30, 2^{ème} niveau du bâtiment SAF, à Kinshasa/Gombe

Du lundi à vendredi

De 09h30' à 15h30', heures locales (TU+1)

Auprès de Monsieur MPUTU MPIOSELE ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Capacité financière

Fournir les états financiers certifiés exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 permettant de déterminer le chiffre d'affaires, le ratio de liquidité, le coefficient d'endettement. Le chiffre d'affaires doit être au moins le double du montant de l'offre sous peine de forclusion de l'offre.

Fournir le certificat de non faillite.

Fournir la preuve de bonnes relations avec les banquiers (notamment par des attestations).

b) Capacité technique et expérience

• Sous peine de forclusion de l'offre, deux (2) attestations de bonne exécution des marchés similaires (matériels de systèmes solaires) récents complètement exécutés

(c'est-à-dire durant les cinq dernières années: 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016);

• Le candidat prouvera que, pour les fournitures qu'il propose, leurs fabricants respectifs sont détenteurs des certificats de qualité desdits produits d'après les normes de la qualité (ISO 9001) et de management environnemental (ISO 14001). Certificats à annexer;

• Donner le prospectus des matériels;

• D'apporter la preuve que le type de matériel proposé a déjà été commercialisé dans au moins deux pays ayant des conditions de services climatiques similaires à celles prévalant en RDC et que ce matériels fonctionne de manière satisfaisante depuis trois ans au moins.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après contre un paiement non remboursable de trois cent quarante mille francs congolais (340.000 FC). La méthode de paiement sera par voie bancaire. Le document d'Appel d'offres sera directement remis à l'acheteur en mains propres à l'adresse de l'Inspection Générale des Finances.

8. Les offres devront être soumises et déposées à l'adresse ci-après: Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics/Inspection Générale des Finances, sise avenue des Forces Armées n° 30 à Kinshasa/Gombe au plus tard le 20 novembre 2017 à 11 heures précises TU+ 1 heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après Salle de réunion de l'Inspection Générale des Finances, sise avenue des Forces Armées n° 30 à Kinshasa/Gombe le 20 novembre 2017 à 12 heures précises TU+1 heures locales. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 2% du prix de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Kinshasa, le 30 OCT 2017

L'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service
Victor BATUBENGA MBAYI



SM le Roi adresse un discours à la Nation à l'occasion du 42^{ème} anniversaire de la Glorieuse Marche Verte

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé lundi soir, un discours à la Nation à l'occasion du 42^{ème} anniversaire de la Glorieuse Marche Verte, dont voici le texte intégral :

« Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.
Cher peuple,

Aujourd'hui, nous commémorons avec une immense fierté le quarante-deuxième anniversaire de la Marche Verte. Dans quelques semaines, nous célébrerons le soixantième anniversaire du Discours que Notre Auguste Grand-père, Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu ait son âme, avait prononcé à M'hamid El-Ghizlane.

Pourquoi Nous a-t-il paru judicieux aujourd'hui d'évoquer en même temps le souvenir de ces deux événements historiques ? Quel est le lien qui les rattache véritablement ?

En fait, chacun de ces deux moments fondateurs symbolise le pacte indéfectible d'unité nationale, scellé entre le Trône et le Peuple, pacte dont la clé de voûte est le Sahara marocain.

De fait, le discours historique de M'hamid El-Ghizlane est lourd de sens, en ce qu'il marque une étape saillante dans le processus de parachèvement de l'intégrité territoriale de notre pays, et qu'il souligne une seule vérité que nul ne peut contester : la Marocanité du Sahara et l'attachement du peuple marocain à sa terre. En effet,

- Dès que le Maroc a eu son indépendance ;
- Bien avant que la question du Sahara ne soit consignée aux Nations Unies en 1963 ;
- Alors qu'aucune revendication ne portait sur la libération du Sahara, à l'exception des demandes légitimes formulées alors par le Maroc ;
- Mieux encore, bien avant que l'Algérie ne devienne indépendante ;

Antérieurement à tous ces faits, s'adressant aux chioukhs et aux représentants des tribus sahraouies venus lui faire allégeance -la Beia-, Notre Grand-père avait souligné les droits historiques et légitimes du Maroc sur son Sahara.

Il déclara en substance : « *Nous proclamons solennellement que nous poursuivrons notre action pour le retour de notre Sahara, dans le cadre du respect de nos droits historiques et conformément à la volonté de ses habitants...* ». Fin de la parole de Notre Grand-père, que Dieu le bénisse.

Replacée dans le contexte de l'époque, cette déclaration est sans ambiguïté, et nul ne peut remettre en cause son bien-fondé. Plus qu'un engagement, elle est l'expression d'une alliance pérenne entre le Trône et le Peuple.

En outre, cette proclamation atteste la permanence de la Marocanité du Sahara, et ce, bien avant la mise en scène artificielle d'un conflit indûment suscité autour de cette vérité histori-

que. Aussi, le Sahara restera marocain jusqu'à la fin des temps, et les sacrifices qu'il sera nécessaire de consentir pour qu'il en soit toujours ainsi importent peu. Par fidélité à ce pacte sacré et se prévalant de cette légitimité historique et politique, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa sainte miséricorde, a conçu, avec sagacité, l'idée de la Marche Verte pour le recouvrement de nos provinces du Sud.

Marchant sur les traces de Notre Grand-père et de Notre Père, Nous avons à cœur, maintenant que la terre est libérée, d'œuvrer, avec le même sens de l'engagement, pour assurer à la population de ces provinces les conditions d'une vie libre et pour favoriser son développement. Nous sommes aussi déterminés à libérer nos fils retenus dans les camps et à arrimer ces zones à la Mère-Patrie, de manière pleine et entière.

Cher peuple,

Dès Mon Accession au Trône, J'ai fait serment devant Dieu et devant toi, de tout mettre en œuvre, pour défendre notre intégrité territoriale et garantir aux habitants du Sahara les conditions d'une vie libre et digne.

Pour y parvenir, Nous avons constamment veillé à ce que l'action extérieure dédiée à la défense de nos droits légitimes soit menée en totale cohérence avec les efforts de développement interne, sous-tendus par un esprit de solidarité et d'unanimité nationale.

Sur le plan international, le Maroc maintient l'engagement qu'il a fait d'adhérer à la dynamique actuelle voulue par Son Excellence Monsieur Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à coopérer avec son Envoyé Personnel. Il en sera ainsi tant que seront respectés les principes et les fondamentaux de la position marocaine. En voici quelques-uns :

- Premièrement : aucun règlement de l'affaire du Sahara n'est possible en dehors de la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara, et en dehors de l'Initiative d'autonomie, dont la communauté internationale a reconnu le sérieux et la crédibilité.

- Deuxièmement : les expériences passées devraient permettre de méditer sur une évidence: le problème n'est pas tant de trouver une solution à cette affaire, mais plutôt d'arriver à définir le processus à suivre pour y parvenir ; Il appartient, donc, aux parties à l'origine de ce conflit monté de toutes pièces, d'assumer pleinement leur responsabilité dans la recherche d'un règlement définitif ;

- Troisièmement : le plein respect des principes et fondamentaux retenus par le Conseil de Sécurité pour le traitement de ce conflit régional artificiel; l'organe onusien étant, de fait, la seule instance internationale chargée de superviser le processus de règlement ; et

- Quatrièmement : le refus catégorique de tout dépassement, de toute tentative de porter atteinte aux droits légitimes du Maroc et à ses intérêts supérieurs, de toute proposition obsolète visant à écarter le plan de règlement des paramètres référentiels retenus, de l'insertion abusive d'autres sujets, lesquels sont traités par des institutions compétentes.

Sur le plan interne, comme Je l'ai plusieurs fois souligné, nous n'allons pas rester les bras croisés à attendre que soit trouvée la solution souhaitée. Nous poursuivrons plutôt l'action engagée pour stimuler le développement de nos provinces du Sud et assurer à leur population les conditions d'une vie libre et digne.

Dans ce cadre, nous irons de l'avant dans la réalisation du modèle de développement propre à ces provinces, en parallèle avec la mise en œuvre de la régionalisation avancée, ce qui devrait permettre aux habitants de la région d'assurer la gestion démocratique de leurs affaires et de contribuer au développement de leur région.

En effet, les projets que Nous avons lancés et ceux que nous allons mettre en chantier, vont permettre au Sahara marocain de se positionner comme un pôle économique intégré. Appelé à servir de trait d'union entre le Maroc et sa profondeur africaine, il s'affirmera comme une plaque-tournante pour les relations entre les pays de la région.

Cher peuple,

Comme Nous l'avons souligné précédemment, ce modèle ne doit pas être ramené à sa seule dimension économique. Il s'agit bien en fait d'un projet de société cohérent qui a pour ambition de favoriser l'épanouissement de l'individu marocain, de préserver sa dignité et de le placer au cœur du processus de développement.

De ce fait, ce projet accorde une place particulière à la sauvegarde du patrimoine culturel et civilisationnel sahraoui, dont Nous mesurons la grande valeur affective pour les populations de la région.

Voilà pourquoi Nous veillons à prendre soin de la culture hassanie, en favorisant sa promotion grâce à des structures et des services culturels mis en place à cet effet, en encourageant les initiatives et les manifestations artistiques qui contribuent à son rayonnement, et en rendant hommage aux artistes, aux intellectuels et aux créateurs qui en sont les vecteurs.

Nous faisons de même pour toutes les composantes de l'identité marocaine unifiée. Car, Nous n'établissons aucune différence entre les patrimoines et les spécificités culturelles et linguistiques des régions du Maroc, qu'il s'agisse du Sahara, du Souss, du Rif, de l'Atlas ou de l'Oriental.

Par ailleurs, la volonté de prendre soin du patrimoine culturel local n'est en aucune manière une façon d'instiller

le fanatisme ou de favoriser le repli sur soi. Ce n'est nullement une incitation à l'extrémisme ou au séparatisme. C'est, bien plutôt, une manière d'exprimer notre fierté d'une identité nationale plurielle, diverse qui se déploie pleinement dans le cadre du Maroc uni des régions.

Il est, donc, de notre responsabilité à tous, de sauvegarder ce patrimoine culturel et civilisationnel national, en protégeant ses ressources et en favorisant l'interaction féconde de ses différentes composantes. Corrélativement, il convient également de rester ouvert aux valeurs et aux civilisations universelles, d'embrasser le monde du savoir et de la communication.

Cher peuple,

La commémoration de l'anniversaire de la Marche Verte et le rappel du Discours de M'hamid El-Ghizlane constituent une occasion privilégiée d'exalter le patriotisme sincère, l'attachement loyal aux constantes de la nation, le sens du sacrifice pour la patrie.

C'est grâce à ces valeurs et à la mobilisation nationale collective que le Maroc a récupéré ses provinces du sud. C'est aussi grâce à cet idéal patriotique qu'aujourd'hui, il va de l'avant dans sa marche vers plus de développement et de réalisations.

Désormais, nous avons grand besoin de ces valeurs: il convient de les véhiculer à l'école, au sein de la famille, dans tous les secteurs de la vie sociale. Elles constituent un préalable pour qu'ensemble, nous soyons en mesure de relever les défis internes et externes qui se posent à notre pays.

A cette occasion, Nous tenons à exprimer la fierté que nous inspirent nos Forces Armées Royales et les forces de sécurité, toutes catégories confondues. Nous leur manifestons Notre considération pour leurs efforts, leurs sacrifices, et leur mobilisation constante à défendre, sous Notre commandement, l'intégrité territoriale du pays et à préserver sa sécurité et sa stabilité.

C'est, pour Nous, l'opportunité de renouveler notre engagement, de renforcer l'esprit de mobilisation collective, et, in fine, de stimuler la dynamique de développement global, à l'œuvre dans toutes les régions du Maroc, notamment nos provinces du sud. Cette entreprise est menée dans le cadre d'un Maroc uni, garantissant à tous ses enfants la liberté, la dignité et la justice sociale.

C'est le meilleur gage de fidélité à la mémoire immaculée des héros de la libération et de l'indépendance, avec, en première ligne, Notre Auguste Grand-Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu ait son âme. C'est aussi un exemple de fidélité au serment de la Marche Verte et à l'artisan de cette épopée, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa sainte miséricorde, et à tous les valeureux martyrs de la Nation.

WASSALAMOU ALAYKOUH WA RAHMATULLAHI WA BARAKATOUH».

Le Brésil à nouveau sur les rails

Il y a un peu plus d'un an et demi, j'ai été investi dans mes fonctions à la tête du gouvernement brésilien, confronté à la tâche de surmonter la plus grave crise économique de l'histoire du pays et de traiter de ses profondes conséquences sociales. Face à ce défi, j'ai proposé un programme de transformation sans recourir à des mesures populistes. Ce programme, qui contient le plus vaste ensemble de réformes structurantes des trente dernières années, repose sur l'équilibre budgétaire, la responsabilité sociale et l'augmentation de la productivité.



Président de la République fédérale du Brésil. (Crédit photo, Beto Barata/PR)

Les résultats sont visibles. La récession touche à sa fin, et l'économie brésilienne connaît son deuxième trimestre consécutif de croissance. Les analystes tablent sur une croissance du PIB de près de 1% en 2017. L'inflation, qui avoisinait les 10% en mai 2016, est désormais en-dessous du milieu de la fourchette cible : 2,54% en septembre. Le pouvoir d'achat s'améliore, avec la progression de plus de 6% des salaires réels. Le taux directeur SELIC, qui se situait en mai 2016 à 14,25%, baisse de manière soutenue. Aujourd'hui, il est à 7,5%, son niveau le plus bas depuis 4 ans, et le «spread» bancaire a considérablement reculé. A elle seule, la réduction raisonnable des taux d'intérêts a rapporté 80 milliards de «reais» à l'État.

La balance commerciale brésilienne bat régulièrement de nouveaux records : entre janvier et octobre de cette année, l'excédent a atteint 58,477 milliards de dollars (croissance de 51,8% par rapport à la même période en 2016). Sur la même période en 2017, la production industrielle a augmenté de 1,6% (jusqu'en mai 2016, elle s'était contractée de 9,8%). Les exportations de véhicules ont augmenté de 55,7% par rapport à 2016, avec un total cumulé en 2017 qui dépasse déjà la barre des 560 000 unités. La vente de véhicules neufs sur le marché national affiche cette année une hausse de 9,28% comparée à la même période l'année précédente. La récolte de céréales et d'oléagineux devrait s'établir à un niveau historique - 242 millions de tonnes en 2017, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année dernière. Traduisant une reprise de l'économie brésilienne, l'activité portuaire a connu une croissance de 5,7% en 2017, et le marché intérieur de l'aviation a progressé de 6,6% par rapport à septembre 2016.

Ce cercle vertueux est à l'origine de la restauration de la confiance envers l'économie brésilienne. L'Indice de confiance des entreprises (de la Fondation Getúlio Vargas - FGV) s'établissait à 90,3 points en octobre, son plus haut niveau depuis juillet 2014. Le risque Brésil (indice des obligations des marchés émergents - EMBI) a

reculé de 544 points de base (janvier 2016), passant à 293 points de base (octobre 2017), soit une réduction de 56,1 % du «spread» souverain. Le CDS - 5 ans, qui était à 328 points, se situe aujourd'hui à 173,5 points. L'indice de la Bourse de São Paulo IBOVESPA a dépassé les 76.000 points en septembre 2017, après être passé en dessous des 38.000 points en janvier 2016. Le total cumulé des IED au cours du premier semestre de 2017 s'élevait quant à lui à 40,3 milliards de dollars (contre 78,9 milliards de dollars en 2016). Les appels d'offres dans le domaine de l'énergie organisés sous de nouveaux cadres réglementaires, dont celui qui régit les gisements du pré-sel, ont généré plus de 22 milliards de «reais» en recettes pour l'État. Des investissements à hauteur de 444 milliards de «reais» sont attendus au cours des prochaines années sur ce seul secteur, dans lequel 500.000 nouveaux emplois devraient être créés.

Des mesures fondées sur la rationalité et la prévisibilité économiques ont contribué à améliorer l'environnement des affaires, grâce à des initiatives de simplification administrative dans les secteurs agricole, des services, du commerce de détail et du commerce extérieur. La loi sur la responsabilité des entreprises publiques a permis leur professionnalisation.

Autrefois sans crédibilité, les entreprises publiques brésiliennes ont repris de la valeur. Après des pertes de 32 milliards de «reais» en 2015, elles ont enregistré des bénéfices de 4,6 milliards de «reais» l'année suivante et de 17,3 milliards de «reais» au premier semestre 2017. Par ailleurs, afin de promouvoir la productivité, la réforme du code du travail a été approuvée. Sans enlever de droits, la législation a été modernisée et a permis de formaliser des travailleurs auparavant exclus.

La réussite de ce programme se reflète déjà sur la reprise de l'emploi, avec une augmentation du taux

d'emploi. Le solde positif accumulé de l'année, selon les données du registre général des employés et des chômeurs («Cadastro Geral de Empregados e Desempregados» - CAGED), est de 163.000 postes de travail, alors qu'entre janvier et mai 2016, 448.000 postes avaient été perdus. Selon l'institut brésilien de géographie et de statistiques («Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística» - IBGE), uniquement au troisième trimestre de 2017, 1,061 million de postes ont été créés et 524.000 personnes ont quitté le groupe des demandeurs d'emplois. La masse des revenus d'activité réels des travailleurs a augmenté de 3,9% au troisième trimestre de 2017 par rapport à la même période de 2016.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire et de la croissance économique a permis d'augmenter les ressources destinées au social. Des programmes auparavant menacés par la dégradation budgétaire ont été revalorisés tout en respectant le plafond constitutionnel et l'efficacité des dépenses publiques. L'allocation du programme «Bolsa Família» a été augmentée de 12,5% (après plus de deux ans sans aucun ajustement) et le temps d'attente a été réduit à zéro.

Le gouvernement est allé plus loin et a lancé le programme «Progredir», qui aide les familles qui en bénéficient à accéder à un emploi et au crédit et, ainsi, à trouver leur autonomie. Grâce une mesure audacieuse j'ai libéré les comptes inactifs du fonds de garantie pour temps de travail («Fundo de Garantia por Tempo de Serviço» - FGTS) et j'ai avancé les retraits du fonds lié aux programmes d'intégration sociale et de formation du patrimoine des fonctionnaires («Programa de Integração Social/ Programa de Formação do Patrimônio do Servidor «Público» - PIS/PASEP) : des millions de Brésiliens en ont bénéficié et 60 milliards de «reais» ont été injectés dans l'économie.

Le budget de la santé et de

l'éducation a augmenté. La rationalisation de la gestion dans le domaine de la santé a dégagé davantage de ressources pour les services essentiels: 4 milliards de «reais» ont été redirigés vers l'acquisition d'équipements, l'ouverture d'unités de santé et l'embauche de personnel. Le programme «Farmácia popular» consacrait 80% de son budget aux dépenses administratives. La nouvelle forme de transfert a augmenté de 100 millions de «reais» par an les ressources pour l'achat de médicaments de base. Concernant l'éducation, l'approbation de la réforme du lycée a permis d'actualiser le programme en fonction des aptitudes des personnes et de la réalité du marché du travail. Le programme de financement des étudiants («Fundo de Financiamento Estudantil» - FIES) a été revu, avec 75.000 étudiants financés de plus et il est aujourd'hui durable. Plus de 700 millions de «reais» ont été libérés pour ce fonds, évitant les retards dans les versements. Par ailleurs, grâce au lancement du satellite géostationnaire, un pas décisif a été donné vers l'universalisation de l'accès à l'internet haut débit au Brésil.

Les résultats montrent que la stratégie proposée et mise en œuvre par le gouvernement est la bonne. Nous avons laissé la crise derrière nous et repris le chemin du développement. Convaincu qu'il n'y pas de temps à perdre, je continuerai à faire approuver le programme de réformes. La prochaine étape sera la continuité des réformes, ce qui garantira la solvabilité et la survie du système, en plus de faire disparaître les privilèges.

La simplification de la législation fiscale, une autre priorité, augmentera la compétitivité de la production nationale. Avec le soutien indispensable du Congrès national, des travailleurs et des chefs d'entreprises, nous remettons le Brésil sur les rails.

MICHEL TEMER, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU BRÉSIL

Mondial 2018

RDC-Guinée : Florent Ibenge renouvelle sa liste

Retenus pour le match RDC-Guinée, comptant pour la 6^{ème} et dernière journée des éliminatoires du Mondial 2018, Kakuta, Mpoku, Mulumba, Kudimbana, Akolo, Botaka et Lema sont indisponibles. À la place, le coach a convoqué d'autres têtes.

ARMEL LANGANDA

À quelques jours du match RDC – Guinée, comptant pour la 6^{ème} et dernière journée des éliminatoires du Mondial 2018, le sélectionneur principal des Léopards, Jean-Florent Ibenge, vient de remanier sa liste de 23 Léopards après plusieurs blessures et indisponibilités déclarées des joueurs.

Pas moins de 6 Léopards, dont Gaël Kakuta et Paul-José Mpoku, ont déclaré forfait pour ce match décisif, prévu le samedi 11 novembre au stade des Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa. C'est donc avec une liste renouvelée à 25% environ, que le sélectionneur des Léopards a démarré sa première séance d'entraînement, le mardi 7 Novembre dans la soirée au stade des Martyrs.

Le latéral polyvalent de Guingamp, Jordan Ikoko, initialement an-

noncé forfait, est finalement convoqué par le sélectionneur, à la place du milieu de terrain Lema Mabidi.

Parmi les joueurs déclarés forfaits pour cette rencontre, on cite le gardien Nicaise Kudimbana (Saint Gilloise/Belgique), le milieu de terrain Remy Mulumba (Ajaccio/France), et les milieux offensifs Paul-José Mpoku (Standard de Liège/Belgique), Gaël Kakuta (Amiens/France), Chadrac Akolo (VBF Stuttgart/Allemagne) et Jordan Botaka (Saint-Trond/Belgique).

Pour combler tous ces vides, le sélectionneur congolais a convoqué le gardien Nathan Mabruki (DCMP/RD Congo), Yannick Bangala Litombo (AS V. Club/ RD Congo), l'Amiénois Harrison Manzala (Amiens/France), Jérémy Bokila (Clu/Roumanie), Yeni Ngbakoto (Queens Park R./Grande-Bretagne) et Kevin Mondeko (TP Mazembe/RD Congo), précise l'instance nationale de football.

Déjà, le buteur maison de Villareal en Espagne, Cédric Bakambu n'a pas été retenu pour avoir accumulé deux cartons jaunes dans les précédents matches. Il y a également Merveille Bope de Standard de Liège qui a été blessé lors d'un match en



championnat.

Avec trois points de retard sur la Tunisie dans ce groupe A, les Léopards

devront impérativement gagner, tout en espérant une contre-performance de la Tunisie contre la Libye, à Tunis au même moment.

La liste finale des Léopards

Gardiens

1. Ley MATAMPI VUMI (TP Mazembe/RD Congo)
2. Joël KIASSEMBUA (Lugano/Suisse)
3. Nathan Mabruki (DCMP/RD Congo)

Défenseurs

4. Jordan Ikoko (Guingamp/France)
5. Issama Mpeko (TP Mazembe/RD Congo)
6. Gabriel Zakuani (Gilligam/Grande-Bretagne)
7. Marcel Tisserand (Wolfsburg/Allemagne)
8. Fabrice Nsakala (Alanyaspor/Turquie)
9. Glody Ngonda Muzinga (AS V. Club/RD Congo)
10. Christian Luyindama Nekadio (Standard de Liège/Belgique)
11. Wilfried Moke (Konyaspor/Turquie)
12. Mondeko Kevin (TP Mazembe/RD Congo)

13. Arnold Nkufo Issako (Vitoria Setubal/Portugal)

Milieux de terrain

14. Yannick Bangala Litombo (AS V. Club/RD Congo)
15. Harrison Manzala (Amiens/France)
16. Chancel Mbemba (Newcastle/Grande-Bretagne)
17. Jacques Maghoma (Birmingham/Grande-Bretagne)
18. Neeskens Kebano (Fulham/Grande-Bretagne)

Attaquants

19. Firmin Mubele Ndombe (Rennes/France)
20. Jonathan Bolingi Mpangi (Mouscron/Belgique)
21. Junior Kabananga Kalonji (FK Astana/Kazakhstan)
22. Jérémy Bokila Loteteka (Clu/Roumanie)
23. Yeni Ngbakoto (Queens Park R./Grande-Bretagne)

LE TIRAGE AU SORT PRÉVU
LE 1^{ER} DÉCEMBRE

Alors que la dernière journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2018 se jouera le week-end prochain, la Fifa a annoncé ce mardi la date du tirage au sort de la compétition. Et ce sera le 1^{er} décembre prochain. La cérémonie se tiendra à Moscou, la capitale russe, plus précisément au Palais des Congrès du Kremlin à partir de 15 heures temps universel.

Cette dernière journée permettra de connaître le reste des qualifiés de la zone Afrique. Pour le moment, seuls le Nigeria et l'Égypte ont obtenu leur billet pour la Russie.

Real Madrid : Benzema dans une mauvaise passe

Si Zinedine Zidane et son président Florentino Perez ont récemment fait entendre leur voix pour le défendre, Karim Benzema traverse une mauvaise passe au Real Madrid. Sorti sous les sifflets dimanche, l'attaquant français est aussi épinglé par la presse madrilène.

Encore muet face à Las Palmas dimanche, Benzema a été chahuté par le public de Bernabeu à sa sortie du terrain. Avec 2 petits buts seulement en 12 matchs toutes compétitions confondues cette saison, Karim Benzema (29 ans) est loin de réaliser le meilleur début de saison de sa carrière.

Les critiques à l'encontre de l'attaquant français viennent d'un peu partout désormais. Il y a d'abord eu l'ancienne star du football anglais, Gary Lineker, pour qui le buteur de



Tottenham Harry Kane, annoncé comme la future star du Real Madrid, ferait un bien meilleur avant-centre

pour les Merengue que l'ancien Lyonnais, soutenu après coup par son entraîneur Zinedine Zidane et son président Florentino Perez. Benzema, un joueur majeur de l'équipe, mais pas une star Bernabeu perd aussi patience.

Dimanche, malgré la large victoire des Madrilènes face à Las Palmas (3-0), Benzema a eu droit à des sifflets nourris à sa sortie du terrain à la 75^e minute. « Je ne vais pas parler d'injustice car ici, tous les joueurs ont déjà été sifflés. Si les supporters te sifflent, c'est que tu dois t'améliorer. C'est difficile de jouer dans ces conditions mais il faut s'entraîner comme Benzema le fait, se battre », faisait remarquer son partenaire Marcelo à l'issue de la rencontre. Ce mardi, c'est au tour de la presse madrilène de se pencher sur le cas Benzema. Et celle-

ci ne ménage pas non plus l'attaquant français, pas épargné par les blessures en ce début de saison et qui n'évolue pas au sein d'un Real à son meilleur niveau, pour sa défense.

Dans leurs clubs actuels, les anciens pensionnaires de la Maison Blanche «Higuain, Chicharito, Morata et Mariano marquent plus que Benzema», écrit ainsi en Une ce mardi le quotidien madrilène AS. Il y a désormais du monde à penser que le Français, au club depuis 2009, a fait son temps au Real, où il s'est imposé comme un joueur important de l'effectif mais sans pour autant parvenir à s'élever au rang de star de l'équipe. Et on sait qu'à Madrid, que ce soit le public ou la presse, on ne jure que par les méga-stars.

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Des jeunes auteurs de la RDC tiennent leur premier congrès

Un manifeste de la littérature congolaise a été publié à l'issue du congrès qui a coïncidé avec la journée de l'auteur africain, célébrée le 7 novembre de chaque année.

BIENVENU IPAN

L'Association des jeunes écrivains du Congo (AJECO) a organisé, hier mardi 7 novembre, le premier congrès des jeunes auteurs de la République démocratique du Congo. Cette rencontre a coïncidé avec la journée de l'auteur africain, célébrée le 7 novembre de chaque année.

Le président de l'AJECO, Richard Ali, a dressé un bilan de la littérature congolaise qui, au courant des années 70-80, a connu son apogée avec des auteurs comme Y.V. Mudimbe, Zamenga Batukezanga, Yoka Lye Mudaba.

Après ces années de gloire, rappelle Richard Ali, les activités de cette littérature ont connu, vers 80-90, une léthargie. Cette situation a donc poussé Richard Ali à créer son Asbl composée des jeunes écrivains du Congo avec comme objectif de redonner vie à la littérature congolaise,

alors en perte de vitesse. Ce, avec bien sur, l'aide des aînés écrivains. Pour Richard Ali, actuellement, la littérature congolaise se porte de mieux en mieux, les activités ont commencé à reprendre. En un temps record c'est-à-dire en moins de dix ans, rappelle le président de l'AJECO, des jeunes auteurs ont émergé, des Prix littéraires (tels que Mikanza Mubiem, Mark Twain, Mikanda, Zamenga Batukezanga) sont créés, avec des associations, des festivals littéraires.

« *Beaucoup de choses ont été faites mais beaucoup encore reste à faire* », a souligné le président de l'Association des jeunes écrivains du Congo. Il a fait allusion notamment aux défis de création des maisons d'édition, d'imprimeries ; à la création et l'organisation des festivals ou Salon du livre ; la création des Prix littéraires avec des récompenses conséquentes ; la détaxation du livre ; la création d'un Conseil national du livre ; la création et l'animation régulière des ateliers d'écriture ; la création des librairies et bibliothèques, des résidences d'écriture ; l'enseignement de la littérature congolaise dans des écoles ; la création d'une indus-



Le panel de jeunes auteurs congolais lors du 1^{er} congrès.

trie du livre.

NOTE POSITIVE

Au-delà de tout, Richard Ali se dit convaincu que la littérature congolaise a des beaux jours devant elle, au regard de jeunes écrivains congolais qui montent des startups de la littérature congolaise. Il demande aux politiciens de subvenir financièrement aux besoins des hommes des lettres de façon à leur permettre de réaliser leurs rêves.

Ce congrès a aussi été marqué par le débat animé par deux panels créés à cette occasion. Le premier a tablé sur « *L'édition et la diffusion des œuvres littéraires des jeunes auteurs congolais* ». Ce panel

a été animé par le père Roberto Ponti des éditions Médias Paul, Eugène Kandolo des éditions Cas possibles, et Prince Djungu des éditions du Pangolin. Chacun a eu à présenter sa maison d'édition et parler des difficultés rencontrées.

Le deuxième panel s'est penché sur les structures et événements portés par des jeunes écrivains congolais. Cas des ateliers d'écriture, Prix littéraires, etc.

Bien avant, le congrès a bénéficié des conseils et leçons des auteurs congolais qui ont une longue expérience. Le professeur Charles Djungu Simba a insisté sur le fait qu'il n'y a pas de « ménopause » en littérature. Malgré son âge avancé, il va continuer à écrire en compétition avec des jeunes auteurs congolais qu'il invite au travail bien fait. « *Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins* », a lancé l'écrivain Charles Djungu.

Le professeur Malubungi encourage tous les écrivains, jeunes et vieux, à donner aussi de l'importance à la littérature congolaise, en publiant en quatre langues nationales (lingala, kikongo, shwahili, tshiluba).

Kikwit et Gungu : des spectacles sensibilisent à la cohabitation pacifique

B. IPAN

La Communauté des amis de la nature et de la culture (CANACU-Asbl) vient d'organiser une série de spectacles participatifs et interactifs suivis de débats communautaires pour la cohabitation pacifique et la culture de la paix à Kikwit et Gungu. Les théâtres, organisés de façon participative, ont permis de collecter les réactions et les perceptions des participants sur ce qui a été joué. Les admirateurs donnaient leurs avis qui étaient ensuite débattus en petits groupes au niveau des sites. Car l'objectif visé par l'ONG Canacu était de parler de la culture de la paix et de la cohabitation pacifique.

Pendant les représentations théâtrales et les discussions de groupes, un conducteur du spectacle jouait le rôle de faire participer et guider les discussions dans les groupes afin de relever les problèmes réels des déplacés dans les différentes tribus présentes dans les sites et les réalités

de leur vie quotidiennes sans dérapier le souci de donner de l'espoir aux déplacés.

D'habitude, les théâtres représentés avaient un timing de 30 minutes pour laisser à la communauté le temps de questions-réponses sur le thème. Les questions clés posées après les représentations théâtrales suscitaient les débats.

Ces mêmes questions posées après les représentations ont été traitées de nouveau dans les groupes constitués dans les communautés. Ces communautés devraient donner beaucoup de détails sur les problèmes, les racines de ces problèmes, les pistes de solutions, les acteurs responsables à trouver des solutions au niveau local.

Les activités de sensibilisation dans les sites ont permis de créer cet enthousiasme entre les femmes et les hommes de différents tribus soient-ils, toutes les couches sociales peuvent se mettre ensemble, discuter et proposer des solutions de

changement pour des problèmes antérieurs.

La troupe théâtrale de l'ONG Canacu produit des spectacles de théâtre participatif dans différents sites sur la culture de la paix.

IMPLICATION DES AUTORITÉS

Aux autorités, l'ONG recommande notamment de s'impliquer dans cette question des déplacés en apportant une assistance totale pour des actions durables. De l'Unicef, le Canacu exige, entre autres, d'appuyer les GTPE pour son fonctionnement ; d'appuyer le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des ONG partenaires de mise en œuvre par des formations, échanges des expériences avec d'autres provinces sur les urgences. A l'ONG de mise en œuvre, le Canacu recommande de documenter les activités du programme pour une meilleure visibilité.

L'ONG Canacu a été

fondée en 1995. Le siège se trouve à Kinshasa, au quartier Buma, groupement de Kimpoko, village de Kimpoko, dans la commune de la N'sele. Les activités de cette Asbl sont prioritairement orientées vers l'adhésion de la communauté à un changement individuel positif pour inciter un changement social durable à travers plusieurs réseaux communautaires existants (les radios de proximité, les télévisions, les réseaux des femmes et les différentes confessions religieuses).

Elle a une expérience dans la protection de l'enfant en urgence et co-facilite, avec l'Unicef, le Cluster Protection depuis 2010. Elle est sélectionnée pour assurer l'évaluation de la situation des enfants affectés par les conflits armés dans la ville de Kikwit et la cité de Gungu (enfants affectés et enfants non accompagnés/séparés). Fort de son expérience dans la communication, Canacu a documenté le processus, en vue d'assurer la visibilité de la mise en œuvre.

Calendrier électoral : la NSCC remet en cause la crédibilité de la CÉNI

La plateforme de la Société civile démontre que « le calendrier publié n'a nullement pour objectif réel la tenue des élections, mais vise uniquement à faire baisser la tension et la pression de plus à plus intenable ».

BIENVENU IPAN

La Nouvelle Société civile congolaise (NSCC) et ses alliés constatent que le calendrier électoral tel que publié renferme des incohérences dans la réalisation de certaines étapes de sa mise œuvre, se rapportant notamment au traitement et à la consolidation des données, à la validation des résultats de la détection des doublons, à la publication des statistiques par entités électorales et à l'audit du fichier. Ce, par rapport à l'opération d'identification et d'enrôlement des Congolais vivant à l'étranger.

Dans un communiqué dont une copie est parvenue à notre Rédaction, ces acteurs de la Société civile estiment que le fichier électoral étant un tout, « il

est inconcevable qu'il soit consolidé, validé, donné lieu à une publication et audité avant qu'il n'y soit intégré les données résultant de l'enrôlement des Congolais vivant à l'étranger ».

Le même communiqué poursuit : « auditer un fichier qui ne renferme pas tous les éléments ou un document d'une haute portée politique, technique et électorale comme le fichier contenant des données partielles, frise la tricherie ou du déficit de volonté pour conduire un processus véritablement démocratique, crédible et transparent et, ouvre la voie à des contestations, voire à des violences électorales ».

Le calendrier électoral publié prévoit de convoquer le corps électoral avant le début de l'opération de l'enrôlement des Congolais vivant à l'étranger. Ce qui, selon cette plateforme de la Société civile, laisse penser que « la CÉNI s'engage à convoquer un corps électoral imaginaire découlant des données non consolidées, validées ni auditées ».

VIOLATION DES PRESCRITS DE LA CONSTITUTION

Autre argumentaire de la NSCC, le calendrier publié fixe au 23 juin 2018 la convocation de l'électorat et ce, conformément à l'article 11 de la loi électorale. Or, l'article 73 de la Constitution dispose que l'électorat est convoqué 90 jours, soit trois (3) mois avant l'expiration du mandat du président de la République en exercice. En fixant ce délai à plus de trois mois, soit six (6) mois avant la date du scrutin, la NSCC et ses alliés n'hésitent pas de dire que « la CÉNI a violé les prescrits de la Constitution ».

Devant cette situation, la NSCC et ses alliés « appellent le peuple congolais à une mobilisation générale pour faire échec au plan de la CÉNI et de la Coalition au pouvoir de gouverner en violation de l'Accord de la Saint Sylvestre et la Constitution ». Cette plateforme « sollicite de la Communauté internationale la possibilité d'entrevoir des sanctions

ciblées contre les autorités de l'actuelle CÉNI ».

La NSCC et alliés réitèrent leur position contenue dans le communiqué de presse du 13 octobre 2017 exigeant « la démission pure et simple de l'actuel leadership de la CÉNI et le respect de la Constitution ». Ces ONG appellent les acteurs de la Société civile ainsi que les acteurs des mouvements citoyens à « nous mobiliser pour faire échec au plan de déstabilisation et de tentative d'installation du système dictatorial dans de notre pays et à une large concertation pour produire un calendrier alternatif devant nous amener aux élections d'ici 30 juin 2018 ».

Ces déclarations émanent de la réunion de la NSCC tenue avec ses alliés, le lundi 6 novembre 2017 à son siège national situé dans la commune de Kasavubu. Ce, après avoir passé en revue le calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales et locales, publié le dimanche 5 novembre 2017 par la CÉNI à Kinshasa.

Visite de Nikki Halley en RDC et avenir de l'Accord de la Saint Sylvestre :

« Publication du calendrier électoral, Acte I »

(Suite de la page 3)

La CENCO qui s'est précipitée dans un rôle citoyen d'audit du fichier électoral tente déjà d'arrondir les angles. La CÉNI par la voie de son 1^{er} vice-président a annoncé la publication d'un calendrier électoral d'ici la fin de la semaine alors que ce manifeste devenait énigmatique. La Majorité quoique renfrognée ne semble pas être disposée à s'engager dans un bras de fer avec le gouvernement américain. La déclaration du 31 octobre lu par son porte parole émet des signaux de conciliation, preuve que le message est passé.

C'est dans l'opposition politique que les lignes ont bougé de manière spectaculaire en dépit de certains invariants tel que la surenchère d'une transition sans Kabila.

L'impossibilité d'une mise en commun des composantes les plus représentatives commence à s'étioler à vive allure; tous s'accordent sur le principe de la formation d'une Grande Alliance de circonstance. Le Rassemblement, l'UNC et le MLC qui se sont affichés ensemble le 27 octobre sous les bonnes grâces de Nikki Haley, tentent de maintenir l'élan quitte à persuader les fondamentalistes de jouer le jeu. L'unité de l'opposition est censée renforcer la lisibilité du schéma alternatif dans l'éventualité d'une réaction négative du gouvernement de Kinshasa.

Des organisations de la Société Civile les plus éloquentes comme l'ACAJ, la VSV, la NSCC, etc. s'alignent formellement sur l'idée des élections et de l'alternance politique en 2018.

4. Publication du calendrier électoral par la CÉNI : la Première réponse

La publication du calendrier électoral par la CÉNI le 5 novembre dernier, soit quelques jours seulement après le passage de Nikki Haley est le premier signal émis par la RDC. Dans ce parchemin électoral, deux dates semblent particulièrement importantes au regard de leurs incidences politiques à savoir : le 23 décembre 2018, jour des scrutins directs combinés Présidentiel, législatives nationales et provinciales ainsi que le 12 janvier 2019, retenue pour la prestation de serment du Président élu. Le Bureau de la CÉNI a par ailleurs insisté sur la nécessité pour les institutions intervenantes (Assemblée Nationale, Gouvernement, Président de la République, etc.) de respecter les charges qui leur incombent respectivement afin de tenir ces échéances.

Mais on est en droit de penser aujourd'hui que ce calendrier qui loge dans les tiroirs de la CÉNI depuis longtemps aurait subi des amendements après la vague soulevée par « l'affaire 54 jours ». C'est la copie retouchée qui a été présentée à l'Ambassade américaine dont le Gouver-

nement a préféré l'organisation des scrutins dans le premier semestre de l'année 2018 plutôt qu'à la fin comme le Bureau de la CÉNI l'a finalement décidé et publié. L'accommodement des USA et de la communauté internationale s'explique par ailleurs.

Cependant, s'il est admis que la publication de ce calendrier pourrait contribuer à faire baisser, tant soit peu, la pression diplomatique sur le pays - le Tweet consentant de Nikki Haley en est une illustration -, en interne par contre l'équation ne semble pas si simple. Le temps matériel retenu pour l'ensemble des opérations pose problème et les plates-formes et partis politiques de l'opposition (RASSOP, UNC et MLC), récusent déjà ce calendrier de manière unilatérale et seraient même engagés dans des pourparlers autour d'un projet de déclaration commune qui sonnera sans doute l'unité retrouvée dans cette opposition. Une franche active et importante des Organisations de la société civile ainsi que les mouvements Pro-démocratie, contestent également ce calendrier jugé contraire à l'Accord de la Saint Sylvestre et projette des manifestations de rue dans tout le pays. La CENCO a promis de fixer l'opinion à l'issue de son Assemblée générale prévue à la fin de ce mois. Sans surprise, la MP a déclaré, par l'entremise de son porte-parole, soutenir ce calendrier.

On est donc loin de l'effet stabilisateur attendu.

Quand bien même la rue n'a pas spontanément réagi à la publication de ce calendrier comme le redoutait plus d'un, il serait tout de même saugrenu de se fier à cette tranquillité métastable et croire qu'il s'agit d'un acquiescement ou légitimation tacite de ce calendrier qui a prétention de prolonger, sans le dire, ce gouvernement de crise. Les jours avens seront de tous les enjeux.

Ces nouveaux divages au sein de la classe politique autour cette fois-ci du calendrier ne sont pas de nature à apaiser les esprits en cette fin d'année et à permettre la poursuite normale du processus électoral, voie obligée pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Ce scénario d'une crise dans une crise risquerait de complexifier d'avantage l'équation congolaise et de mener à l'irréversible si l'on n'y prend garde.

La discordance entre le temps politique et le temps électoral est une situation inquiétante qui nécessite un travail d'harmonisation dans un cadre qui est difficile à définir aujourd'hui à cause de la méfiance qui s'est installée liée au manque de sincérité, de bonne foi dans la mise en œuvre de l'accord lui-même. Il est difficile dans ce contexte de frustrations galopantes de croire au miracle des élections apaisées dans notre pays.

Honorable Docteur Pierre Anatole MATUSILA MALUNGENI NE KONGO

APOSTROPHE

Céni & Superstar

BEN CLET



La CÉni va-t-elle devenir une start-up et son Corneille, une superstar ? Comment ça ? Eh bien, le président Corneille adorait la Peugeot 504 parce que, jubilait-il sur toutes les télévisions du monde, « elle était construite pour rouler souverainement et confortablement jusqu'en décembre 2019, sans soucis d'ingérence mécanique impérialiste ».

Corneille « adorait ». C'est conjugué à l'imparfait. Voilà que survient, un dimanche 5 novembre 2017, le coup de théâtre. Corneille, que les caméras pourchassaient, annonce tout aussi souverainement qu'il renonce à la 504. Et que, si les législateurs, le gouvernement et les partenaires financiers étrangers lèvent les « contraintes » budgétaires et logistiques dans les délais, il accèderait à la demande du peuple pour lui offrir les élections en décembre 2018. Voici un Corneille qui dit aimer désormais la série 304 mais qui prévient – un bémol - que si l'argent des blancs est conditionné, il irait importer la Peugeot 604, autrefois voiture des stars. Et, bonjour 2019 !

Une chose reste sûre : personne n'est surpris par la sophistication du théâtre cornélien. Ni par son indépendance opérationnelle. Tout Congolais en âge de voter savait que, après de savantes tergiversations, des pirouettes de prestidigitateur, des faux-fuyants et des calculs stratégiques sur mesure, la CÉni finirait par se mettre à poil avant d'accoucher ... d'un calendrier. Même virtuel.

Constat : l'oukase de Donald Trump porté par Nikki Haley a produit un premier petit effet. Gare, cependant, aux fiers stratèges de la technique du « glissement », le jeu pourrait se muer en glissade sur un flanc des Pyrénées ! Gare, également, aux naïfs qui seraient tentés de prendre des vessies pour des lanternes !